

ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE

1 Les cinq communes dans leur contexte régional

Située sur l'axe central de développement suprarégional Bruxelles – Namur, la zone d'étude est inscrite par le Schéma de Développement de l'Espace Régional dans l'Eurocorridor Bruxelles – Luxembourg. En effet, ce territoire intercommunal est traversé par l'autoroute E411 et la route régionale N4 d'une part, et la ligne de chemin de fer 161-162 d'autre part. Les cinq communes sont par conséquent intégrées dans la zone de polarisation de Bruxelles, et subissent également l'influence de Namur.

Le passage de l'axe Charleroi – Liège (autoroute E42) en bordure sud de Gembloux et Sombreffe est également à considérer dans ce contexte régional comme un atout de localisation en Wallonie.

La ville de Gembloux s'affirme comme un *pôle*¹ et un *point d'ancrage*² sur l'axe Bruxelles – Namur, au centre du triangle formé par Bruxelles, Charleroi et Namur.

A l'échelle de la zone étudiée, les communes de Chastre, Perwez, Sombreffe et Walhain constituent la zone de « rabatement » de la gare de Gembloux et plus largement la zone de polarisation de cette ville, au niveau de l'enseignement secondaire plus particulièrement.

¹ Au SDER, ville, agglomération ou lieu qui polarise les activités d'une aire, d'une région, d'un territoire, et cela à différentes échelles.

² Au SDER, élément du projet de structure spatiale pour la Wallonie. L'objectif est d'y développer, des activités basées sur des potentialités locales latentes. Pour Gembloux, il s'agit de développer un agrobiopôle motivé par la présence de centres de recherche en agriculture et l'existence d'une faculté d'agronomie.

2 Bilan démographique

2.1 La population régionale

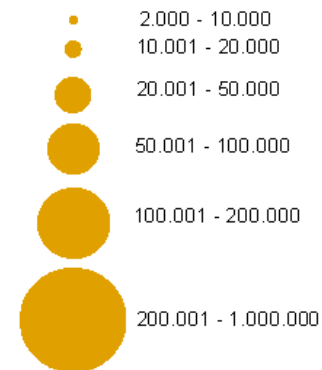
Dans un rayon d'environ 40 km autour des communes étudiées, la Région bruxelloise constitue le pôle majeur (près d'1 million d'habitants), suivie de Charleroi dont la population communale a dépassé les 200.000 habitants en 2001, de Namur (plus de 105.000 habitants pour la même année) et de La Louvière (plus de 75.000 habitants).

Le Brabant wallon constitue également un pôle de population avec 7 communes comptant de 20.000 à 35.000 habitants en 2001 et plus particulièrement avec les 3 communes de Wavre, Ottignies – Louvain-la-Neuve et Rixensart qui totalisent un peu plus de 80.000 habitants. Ces 7 communes se situent principalement en bordure nord de la province, dans la zone de périurbanisation bruxelloise (Braine-l'Alleud, Wavre, Waterloo, Rixensart), et en Province du Hainaut dans des communes de 20.000 à 35.000 habitants également et principalement limitrophes à Charleroi (Châtelet, Courcelles, Fleurus). (cf. carte des populations communales en 2001)

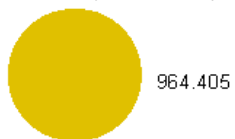
De 1991 à 2001, les populations communales ont évolué de manière contrastée. Alors que les communes de l'axe La Louvière – Charleroi – Sambreville (sillon industriel) ont connu une stagnation (entre -1 et +1%) ou une décroissance de leur population (jusqu'à -6% à Farciennes), la plupart des autres communes situées dans un rayon de 40 km autour des cinq communes étudiées ont vu leur population croître de 2 à plus de 20% ces dix dernières années. Plus précisément, l'accroissement de la population a été le plus important en Brabant wallon au niveau des communes d'Incourt (+22%), d'Ottignies – Louvain-la-Neuve et de Chaumont-Gistoux (+21%). Cette croissance marquée démontre l'avancée progressive du front de la périurbanisation bruxelloise, lequel a maintenant dépassé les communes limitrophes au Brabant flamand et touche également progressivement les communes de Mont-St-Guibert (+19%), Ramilies (+18%), Jodoigne (+16%), ainsi que celles de Walhain (+16%), Perwez (+14%) et Chastre (+13%). (cf. carte de l'évolution des populations communale entre 1991 et 2001).

Population communale en 2001
dans un rayon de 40 km autour de Gembloux

Population communale en 2001
(source : INS)

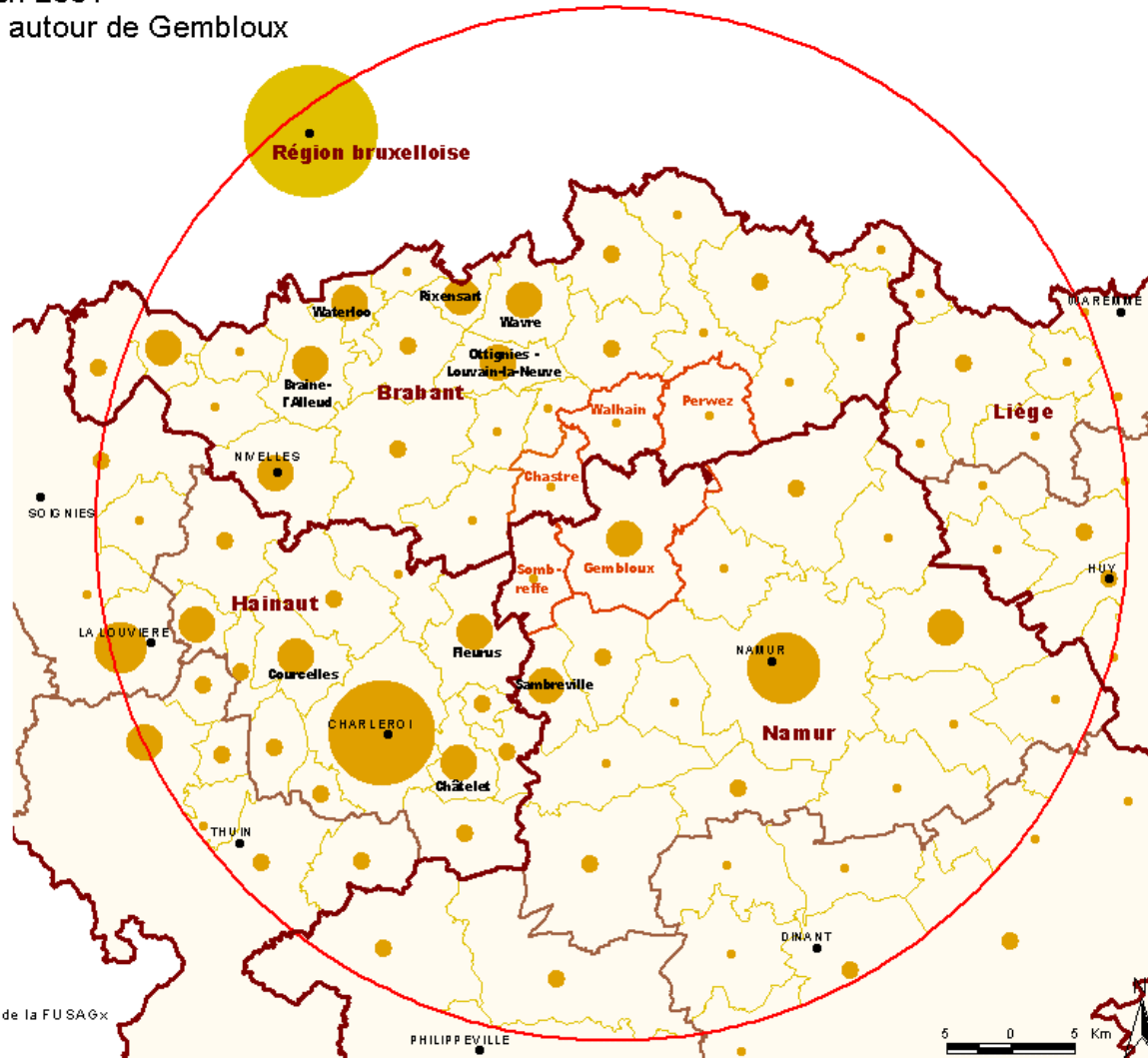


Population de la Région bruxelloise
en 2001 (source : INS)

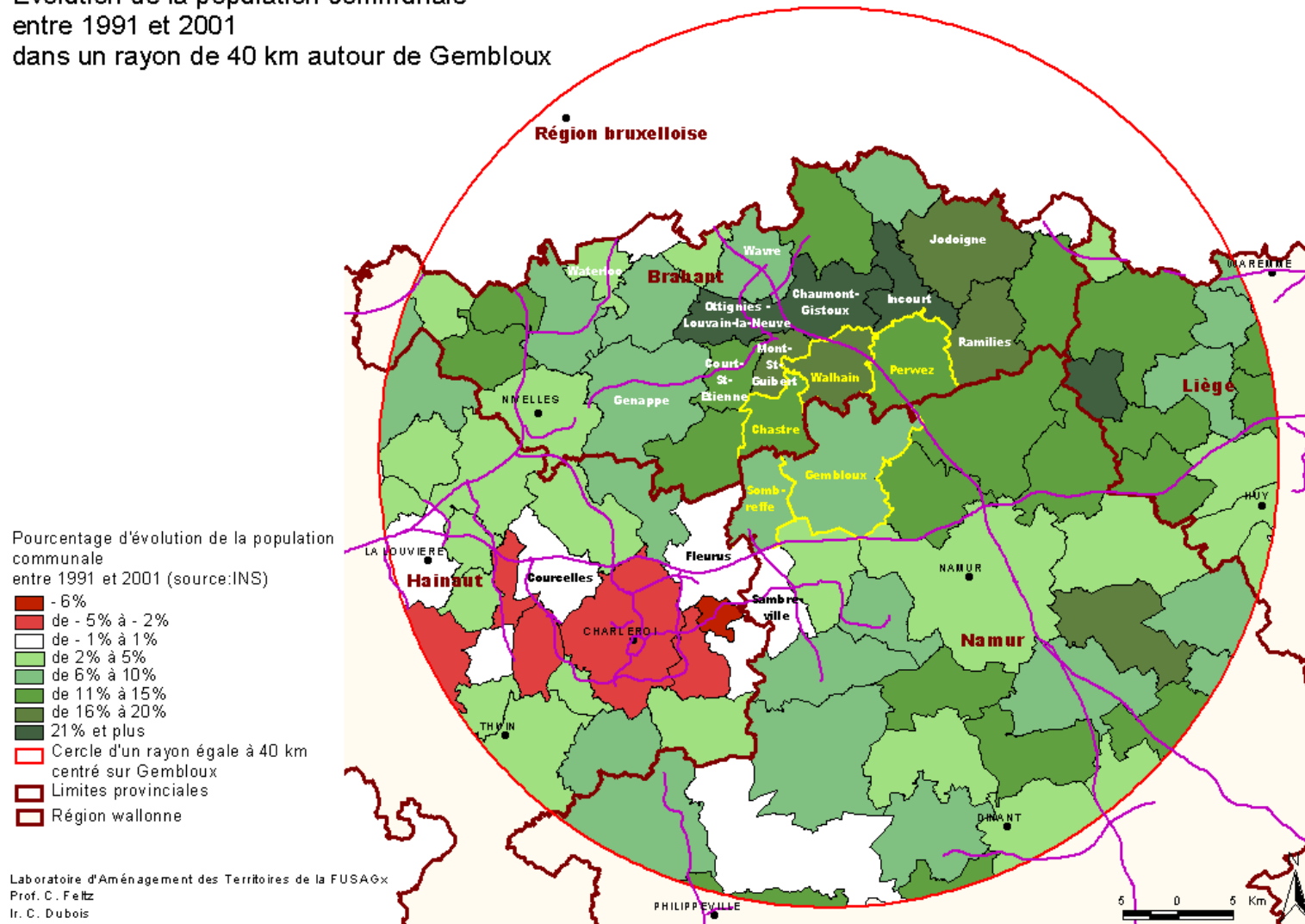


- Cercle de rayon égale à 40 km centré sur Gembloux
- Limites provinciales
- Limites d'arrondissement
- Limites communales
- Région wallonne

La boratoire d'Aménagement des Territoires de la FUSAGx
Prof. C. Feltz
Ir. C. Dubois



Evolution de la population communale
entre 1991 et 2001
dans un rayon de 40 km autour de Gembloux



2.2 Les populations de Chastre, Gembloux, Perwez, Sombreffe et Walhain

2.2.1 Population et densité

La commune de Gembloux compte le plus grand nombre d'habitants (20.652 habitants en 2001). Les quatre autres communes concernées comprennent une population 3 à 4 fois moins importante (Sombreffe : 7.355, Perwez : 7.129, Chastre : 6.474 et Walhain : 5.540 habitants en 2001).

Au sein de la commune de Gembloux, la population se concentre dans la ville (plus de 7 088 habitants en 2001) qui constitue un petit pôle se développant au croisement des routes régionales N4 et N29. Alors qu'un contournement permet à la N4 d'éviter l'agglomération, la N29 traverse la ville du sud-ouest au nord-est.

Dans la commune de Perwez, la population se concentre également dans la localité du même nom (3 384 habitants en 2001). Dans la commune de Sombreffe, les deux localités de Sombreffe et Ligny comptent une population supérieure à 2.000 habitants (respectivement 3.145 et 2.387 habitants). Par contre, les communes de Chastre et Walhain ne comportent pas une ou deux localités principales, mais trois localités plus petites comptant entre 1.000 et 1.600 habitants chacune : Cortil-Noirmont (1.606), Chastre (1.596) et Blanmont (1.452) pour la commune de Chastre, et Walhain-St-Paul (1.300), Nil-St-Vincent (1.173) et Tourinnes-St-Lambert (1.125) pour la commune de Walhain. Ces localités comportent une population de taille comparable à celle d'autres localités de Gembloux et Perwez. (cf. carte des populations par localité en 2001)

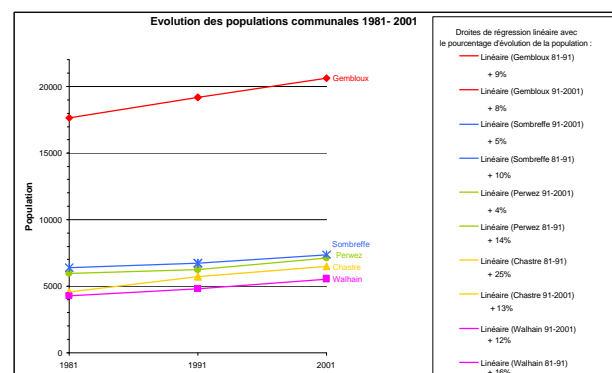
La densité de population atteint 42 habitants par hectare dans la ville de Gembloux. Des densités quelque peu supérieures à 20 habitants par ha (de 20 à 23 habitants/ha) sont observées à Chastre, Perwez, et Ligny. (cf. carte des densités de population par secteur en 2001)

2.2.2 Evolution de la population

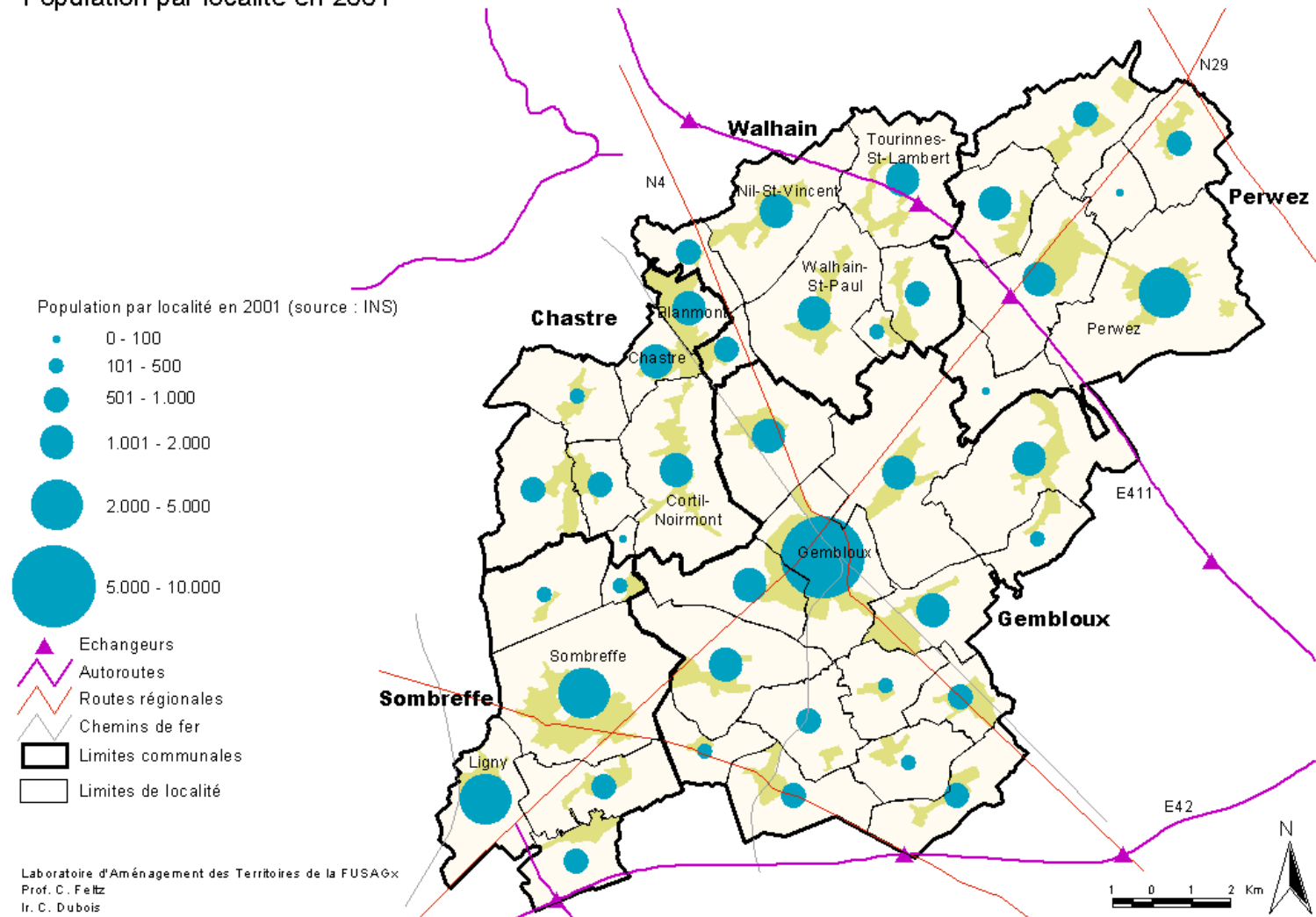
Concernant l'évolution des populations communales ces 20 dernières années, trois profils se distinguent :

1. La population de Gembloux suit une croissance constante : +8% de 1981 à 1991 et +9% de 1991 à 2001.
2. Les populations communales de Perwez, Sombreffe et dans une moindre mesure Walhain ont connu une croissance plus importante de 1991 à 2001 que de 1981 à 1991. Le taux de croissance de Perwez passe ainsi de +4% à +14%, celui de Sombreffe de +5% à +10% et celui de Walhain de +12% à +16%.
3. La commune de Chastre, par contre, suit un mouvement inverse. Son taux de croissance de 1981 à 1991 s'élevait à +25%, puis redescend de 1991 à 2001 à +13%.

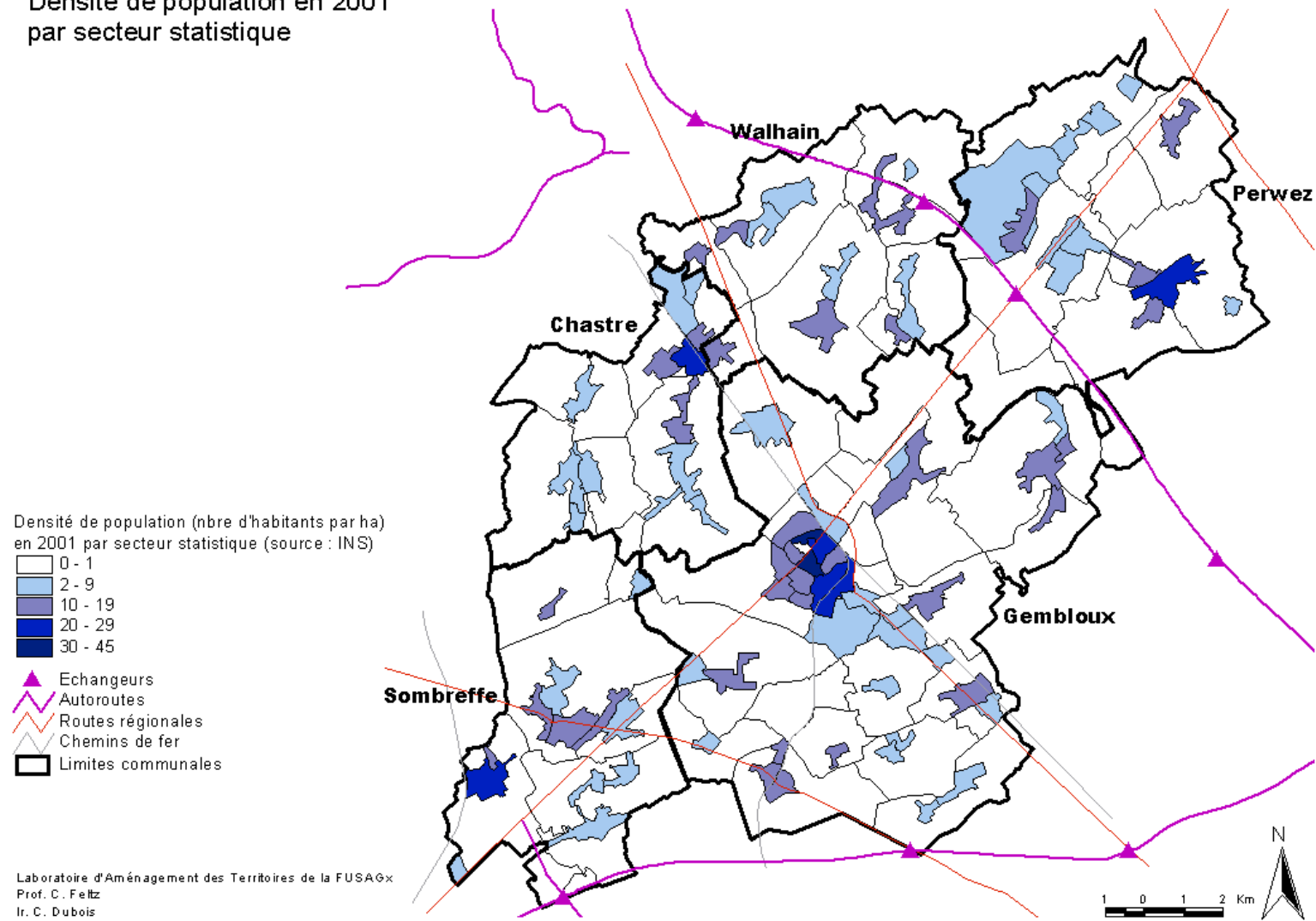
L'interprétation de ces différents types d'évolution peut être qu'alors que la commune de Chastre a déjà vu passer le sommet de la vague de la périurbanisation bruxelloise, celle-ci n'a atteint les communes de Perwez, Sombreffe et Walhain que durant ces dix dernières années (croissance de la population plus importante). (cf. graphe de l'évolution des populations communales, source : INS).



Population par localité en 2001



Densité de population en 2001
par secteur statistique



L'évolution de la population par localité de 1991 à 2001 est globalement positive. (cf. carte de l'évolution des populations par localité entre 1991 et 2001) Seules les localités de Mazy, Boignée et Corsal ont connu une décroissance de leur population, tandis que les populations de la ville de Gembloux et de la localité de St-Géry n'ont pas évolué de plus d'1%, positivement ou négativement.

Ces dix dernières années, plusieurs localités atteignent un taux de croissance de leur population de plus de 20%. Celles-ci sont au nombre de 2 dans les communes de Perwez (Orbais et Malèves-Ste-Marie – Wastines), Walhain (Nil – Pierreux et Lerinnes), Chastre (Blanmont et Villeroux) et Sombreffe (Bruyères et Tongrinne), et au nombre de trois dans la commune de Gembloux (Petit-Leez, Ferooz – Bauloi et Beuzet). Cette croissance supérieure à 20% ne touche pas les localités principales telles Perwez, Chastre ou Sombreffe, mais bien des localités à population plus réduite. Ceci s'explique par la préférence des nouveaux résidents acteurs de la périurbanisation de s'établir dans des petites unités rurales et non dans des unités à morphologie urbaine³.

Les localités de Gembloux, Perwez, Chastre, Sombreffe et Ligny connaissent, au contraire, une croissance de leur population ne dépassant pas les 10% (proche de 0% pour Gembloux).

Il se confirme également une croissance importante de la population de 1991 à 2001 des localités de la commune de Walhain. Les taux de croissance y sont compris entre 11 et 28%.

2.2.3 Analyse des composantes migratoire et naturel de l'accroissement de la population

De 1998 à 2001, la commune de Walhain a connu un doublement de son accroissement total (migratoire + naturel) en grande partie dû à la

³ Ces taux de croissance élevés s'expliquent également par le fait que ces localités ne comptent qu'un petit nombre d'habitants. Ainsi, même si la progression du nombre d'habitants est « faible » du point de vue quantitatif, cela se traduira par une progression « relative » importante.

croissance de son solde migratoire, ce qui confirme la position de cette commune sur le front de la périurbanisation bruxelloise. La commune de Gembloux présente également une évolution globale positive de son accroissement total, toutefois plus faible, et qui s'explique par une croissance plus marquée du solde naturel.

Par contre, sur cette même période de 4 ans, l'accroissement total de la population de la commune de Perwez a diminué de moitié à cause de la décroissance importante du solde migratoire. Cette évolution récente doit donc relativiser la croissance démographique de 14% entre 1991 et 2001. Cela montre une croissance plus importante au début des années 90 qu'à leur fin. La commune de Chastre a également connu un tassement de son accroissement total, expliquée par une diminution du solde migratoire.

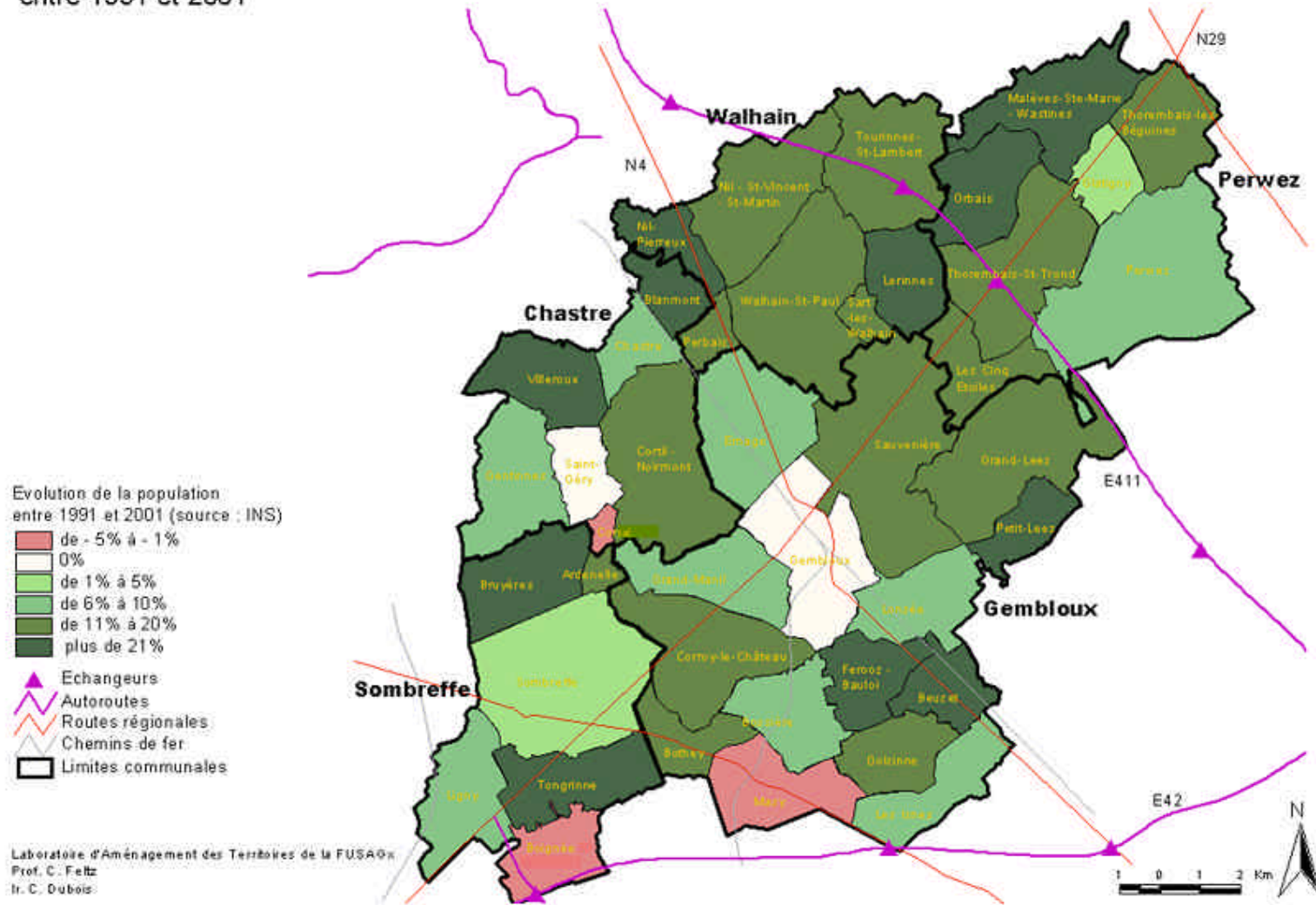
L'évolution de l'accroissement total de la commune de Sombreffe entre 1998 et 2001 ne permet pas de dégager une évolution évidente si ce n'est une tendance décroissante de son solde migratoire également. (cf. graphe de l'évolution des soldes migratoire et naturel entre 1998 et 2001)

2.2.4 Evolution du nombre de ménages

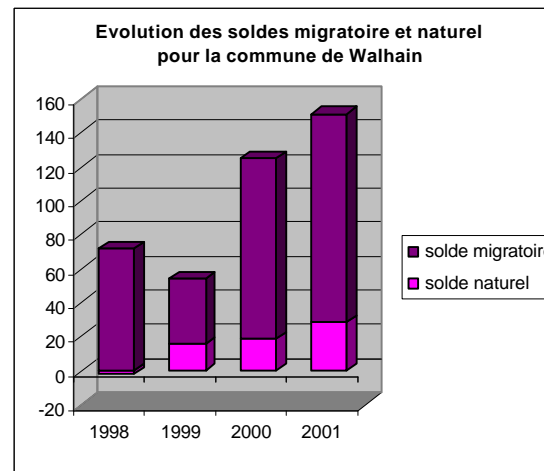
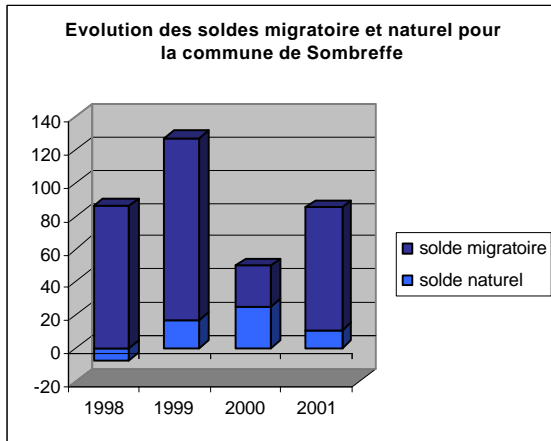
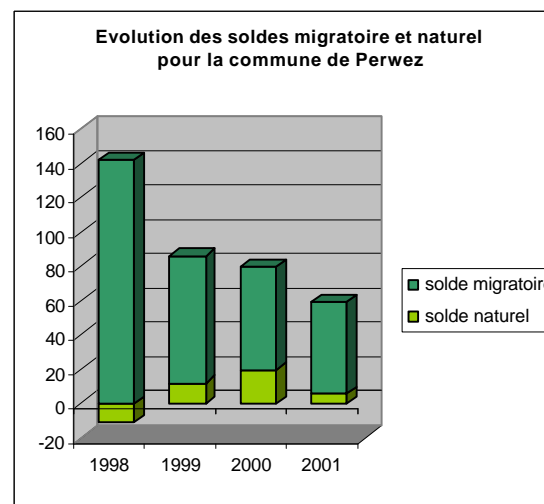
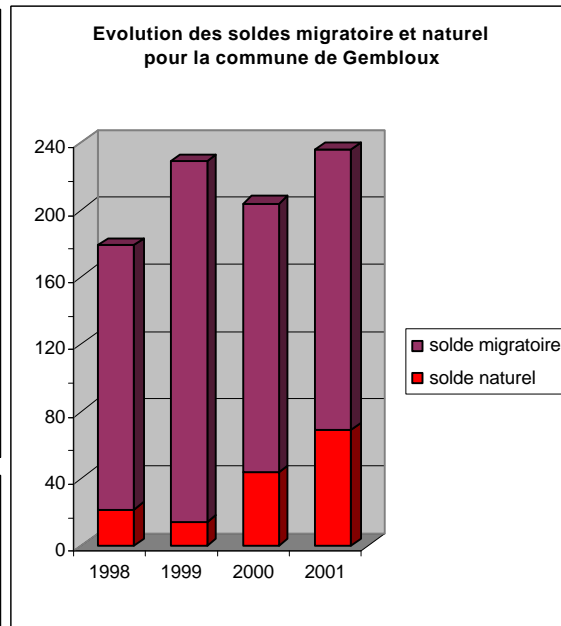
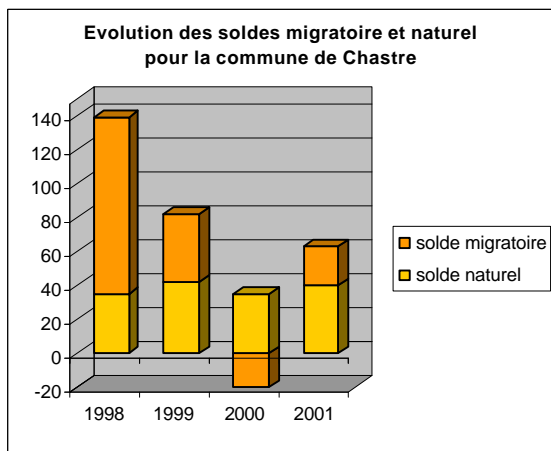
Dans chacune des communes étudiées, l'évolution du nombre de ménages entre 1981 et 2001 suit globalement la même tendance que l'évolution de la population communale. Les taux de croissance du nombre de ménages sont toujours supérieurs à ceux de l'évolution de la population communale ce qui signifie que la taille moyenne des ménages est à la baisse dans chaque commune. Cette diminution de la taille des ménages est à imputer à une tendance générale au vieillissement de la population des communes repérable dans l'ensemble de la Belgique.

Ces dix dernières années, ce sont les communes de Walhain et Perwez qui ont connu la plus grande croissance de leur nombre de ménages (+ 25% et + 20%), tandis que la commune de Sombreffe présente le taux de croissance le plus faible : + 12%.

Evolution de la population par localité
entre 1991 et 2001



Composantes naturelle et migratoire de l'accroissement de la population



Commune	1981			1991			2001			Evolution 1981-1991		Evolution 1991-2001	
	Nombre d'habitants	Nombre de ménages	Taille moyenne du ménage	Nombre d'habitants	Nombre de ménages	Taille moyenne du ménage	Nombre d'habitants	Nombre de ménages	Taille moyenne du ménage	du nombre d'habitants (%)	du nombre de ménages (%)	du nombre d'habitants (%)	du nombre de ménages (%)
Chastre	4568	1452	3,1	5710	1901	3,0	6474	2227	2,9	+ 25	+ 31	+ 13	+ 17
Gembloux	17636	6106	2,9	19163	7161	2,7	20652	8135	2,5	+ 9	+ 17	+ 8	+ 14
Perwez	5970	2004	3,0	6234	2204	2,8	7129	2640	2,7	+ 4	+ 10	+ 14	+ 20
Sombreffe	6401	2273	2,8	6707	2529	2,7	7355	2825	2,6	+ 5	+ 11	+ 10	+ 12
Walhain	4261	1401	3,0	4778	1663	2,9	5540	2082	2,7	+ 12	+ 19	+ 16	+ 25

Source : INS

Il est également à constater que durant les deux dernières décennies c'est la commune de Gembloux qui a connu la plus grande diminution de la taille moyenne de ses ménages (de 2,9 à 2,5), ce qui s'expliquerait conjointement par une présence plus importante d'isolés - jeunes, âgés, ... - et par un vieillissement de la population. (cf. tableaux)

A l'intérieur de la commune de Chastre, alors que les 2 localités les plus peuplées (Chastre et Cortil-Noirmont) présentaient une croissance très importante de leur nombre de ménages entre 1981 et 1991 (+ 55% et + 41%), ces taux de croissance ont fortement diminué entre 1991 et 2001 (+ 10% et + 19%). A l'inverse, les localités de Villeroux et Blanmont ont connu une augmentation de leur taux de croissance du nombre de ménages ces dix dernières années. (cf. graphe de l'évolution du nombre de ménages pour la commune de Chastre, source : INS)

Au sein de la commune de Gembloux, ce sont les trois localités présentant une plus forte évolution de leur population ces dix dernières années qui connaissent également une plus grande croissance de leur nombre de ménages : Petit-Leez, Beuzet et Ferroz-Bauloi. Parmi les autres localités, une majorité (9) a connu un taux de croissance du nombre de ménages plus faible entre 1991 et 2001 qu'entre 1981 et 1991, ce qui sous-entend un

tassement de la croissance. (cf. graphe de l'évolution du nombre de ménages pour la commune de Gembloux, source : INS)

Dans la commune de Perwez, seule la localité de Thorembais-les-Béguines connaît une diminution de son pourcentage de croissance du nombre de ménages des années 80 aux années 90. Les autres localités ont connu une augmentation de ce pourcentage, augmentation particulièrement marquée pour les localités d'Orbais et Thorembais-St-Trond. (cf. graphe de l'évolution du nombre de ménages pour la commune de Perwez, source : INS)

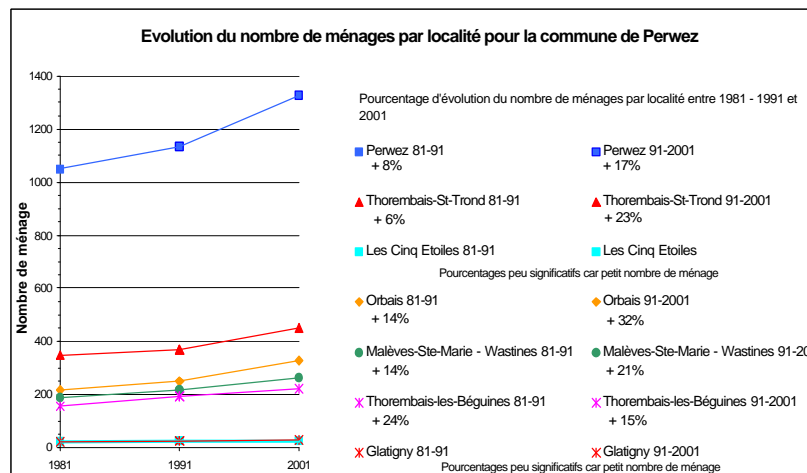
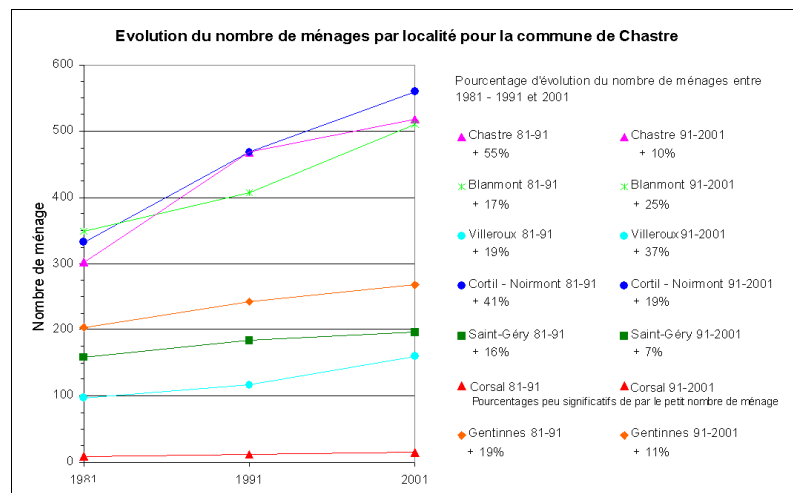
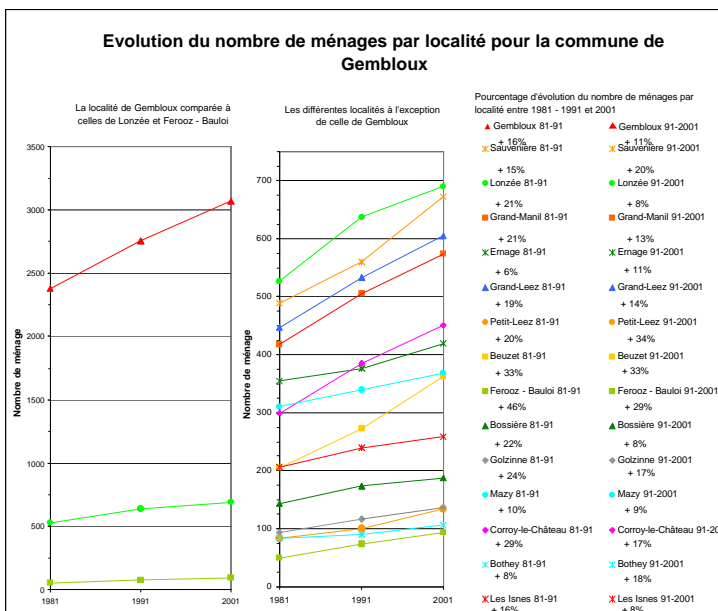
Les localités de la commune de Sombreffe n'ont pas connu de croissance importante de leur nombre de ménages. Seule la localité de Tongrinne présente des pourcentages de croissance supérieurs à 15% entre 1981-1991 et 1991-2001. (cf. graphe de l'évolution du nombre de ménages pour la commune de Sombreffe)

Au sein de la commune de Walhain, seules deux localités connaissent une faible diminution de leur pourcentage de croissance du nombre de ménages entre les années 80 et les années 90 : Nil-St-Vincent – St-Martin et Nil-Pierreux ; Nil-Pierreux conserve toutefois un pourcentage de croissance important (+ 42%). (cf. graphe de l'évolution du nombre de ménages pour la commune de Walhain)

Le dernier quart du 20^e siècle a connu des mutations démographiques importantes qui ont des connaissances décisives sur le logement et sur la mobilité des ménages. L'évolution de la taille des ménages en est une.

En effet, si la réduction de la famille au noyau parental par décohabitation d'avec les grands-parents se termine avec l'après-guerre, une nouvelle réduction de la taille des ménages caractérise les deux dernières décennies du 20^e siècle. Les composantes de cette réduction sont multiples : le vieillissement de la population augmente le nombre de familles âgées et de personnes seules, la diminution de la natalité induit une réduction de la taille moyenne des familles avec enfants, l'éclatement des ménages conduit à augmenter le nombre de familles monoparentales, de même l'installation de jeunes adultes isolés ou de jeunes couples augmente le nombre de petits ménages.

Il n'est donc pas étonnant de voir conjointement en certains lieux une **diminution de la population conjuguée à une augmentation du nombre de ménages**, d'où à la fois augmentation de la demande en logement et augmentation du nombre de véhicules individuels.

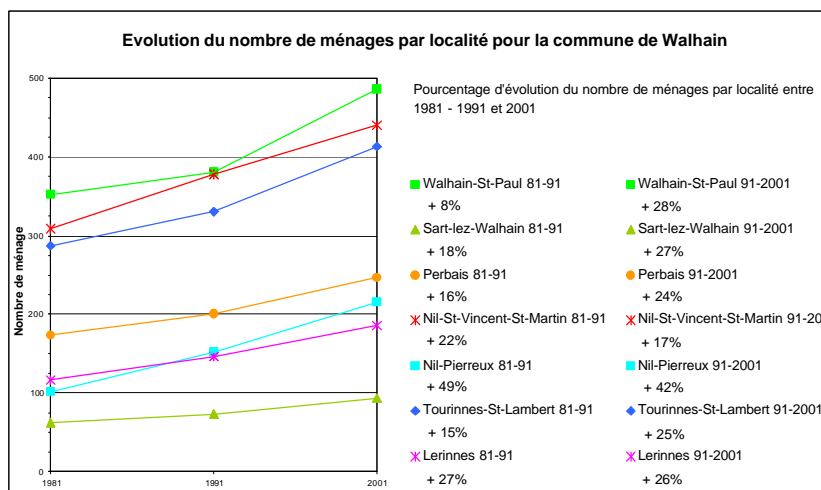
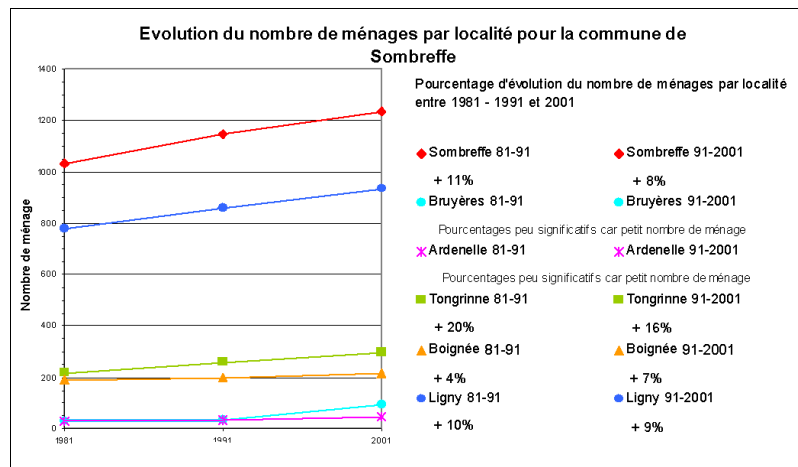
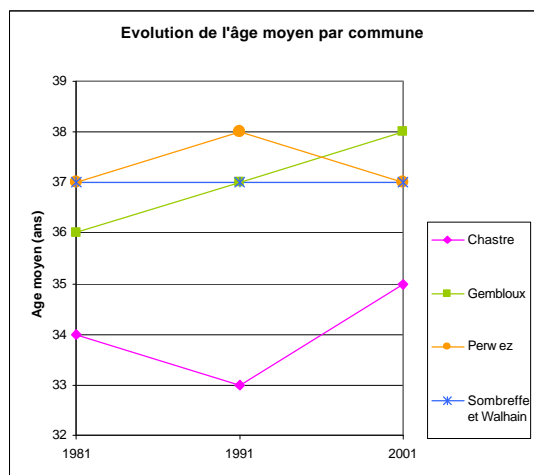


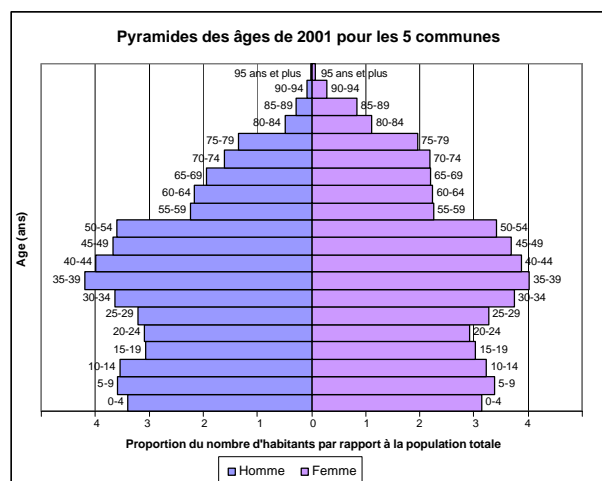
2.2.5 Structure par âge des populations communales

Témoin d'un éventuel vieillissement de la population, l'évolution sur les 20 dernières années de l'âge moyen de la population de chacune des communes étudiées ne montre qu'une augmentation significative que pour la commune de Gembloux. La commune de Chastre, quant à elle, ne présente une augmentation qu'à partir du début des années 90 et conserve l'âge moyen le plus bas des cinq communes. (cf. graphe de l'évolution de l'âge moyen de chaque commune)

La pyramide des âges de 2001 pour l'ensemble des cinq communes montre une proportion plus importante d'habitants âgés de 25 à 54 ans, avec un pic au niveau des 35-39 ans. Ces proportions élevées s'expliquent d'une part par le baby-boom postérieur à la seconde guerre mondiale (tranche des 40-54 ans) et d'autre part par l'arrivée de jeunes couples qui, une fois installés, fondent une famille (tranche des 30-39 ans). Cela explique la proportion de jeunes de moins de 25 ans et plus précisément le pic formé par les 5-9 ans et 10-14 ans.

Le troisième groupe d'âge par ordre d'importance décroissante est constitué par les 55-79 ans, et suivi par les plus de 80. (cf. la pyramide des âges pour les 5 communes)





Source : INS

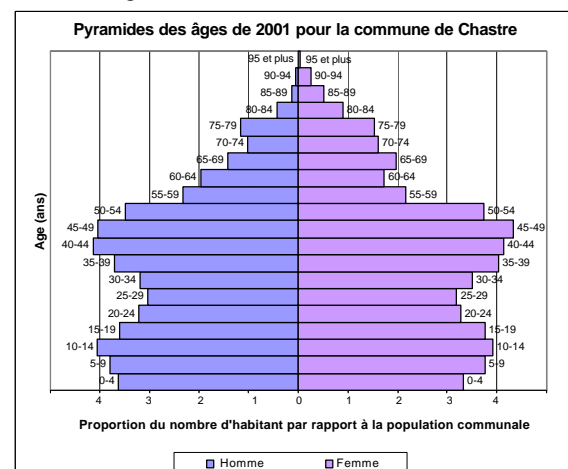
La comparaison des pyramides des âges de chaque commune à cette pyramide moyenne permet d'émettre quelques hypothèses quant aux vieillissement et rajeunissement de la population et quant à l'arrivée des jeunes ménages. (cf. les pyramides des âges de 2001 de chaque commune, source : INS)

La commune de Chastre comporte une plus faible proportion de personnes de plus de 59 ans par rapport à la moyenne des 5 communes. Par contre, les 40-49 ans sont mieux représentés, ce qui peut s'expliquer par l'établissement de jeunes en 1980-85. Ces derniers ont engendré une proportion également plus importante de jeunes de 10-19 ans. Cette immigration de jeunes ménages (25-34 ans) semble s'être réduite ces dix dernières années, et par conséquent les enfants de 0-4 ans sont également moins nombreux.

Pour la commune de Perwez, deux pics sont remarquables : au niveau des 0-9 ans et des 30-39 ans. Il y a donc clairement eu une arrivée de jeunes

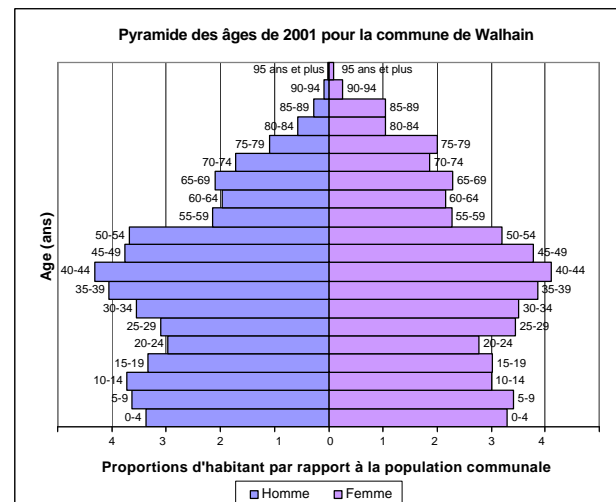
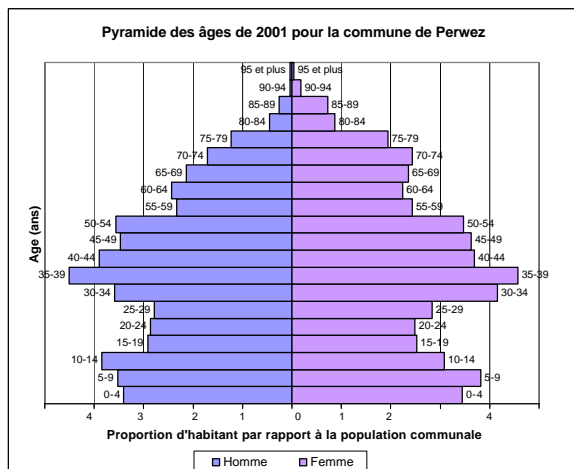
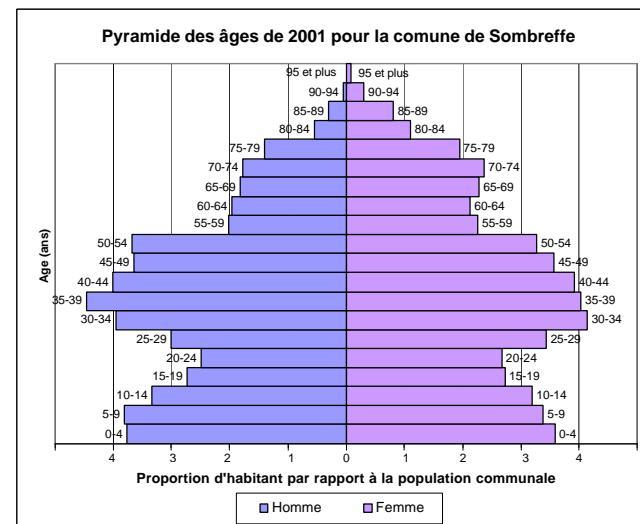
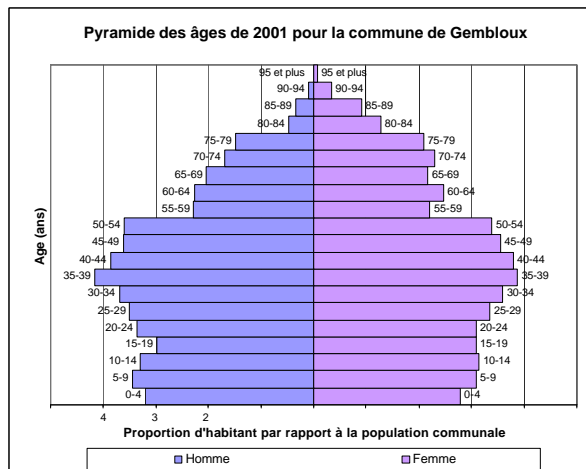
ménages durant ces dix dernières années qui ont contribué à rajeunir la population.

La pyramide des âges de la commune de Sombreffe est assez comparable à



celle de la commune de Perwez car elle comporte également une proportion plus importante d'enfants de moins de 14 ans par rapport aux jeunes de 15-24 ans, ainsi qu'une proportion plus grande de 30-44 ans par rapport aux 45-54 ans. Comme Perwez, cela peut s'expliquer par une immigration de jeunes ménages depuis 20 ans.

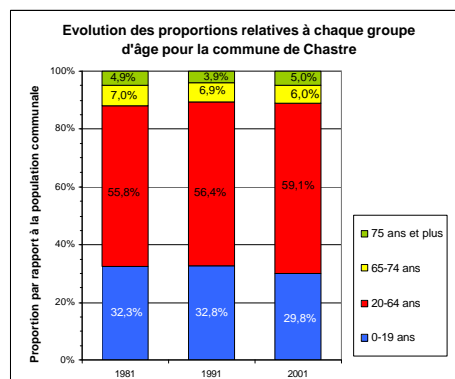
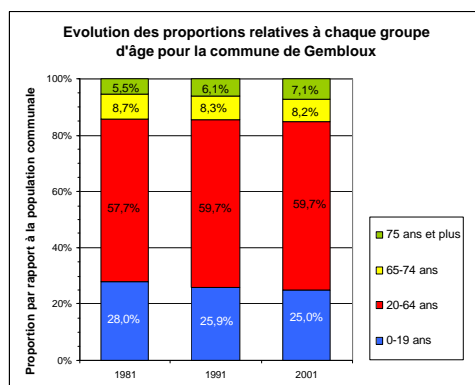
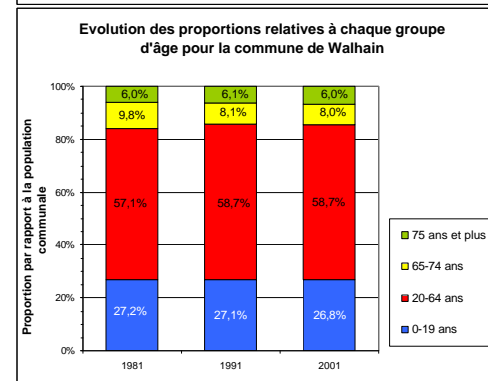
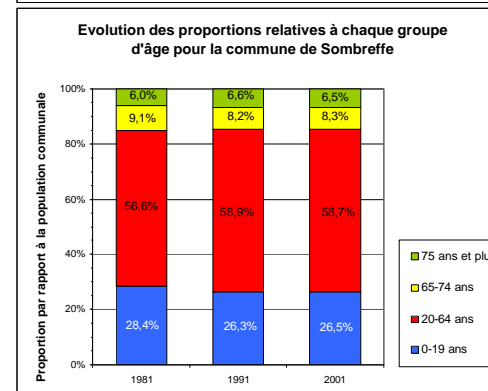
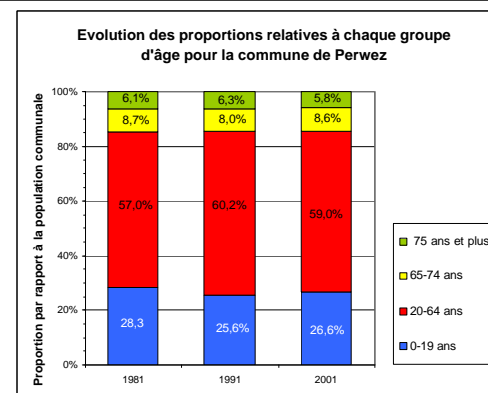
Les pyramides de Gembloux et de Walhain ressemblent à la pyramide moyenne. Pour Gembloux, une proportion importante des plus de 55 ans est à remarquer, ainsi qu'une plus faible proportion des enfants de 0-4 ans.



La répartition de chacune des populations communales entre 4 groupes d'âge (0-19 ans, 20-64 ans, 65-74 ans et plus de 75 ans) et la représentation de l'évolution sur les 20 dernières années des proportions relatives à ces groupes d'âge au sein de chaque population communale apporte quelques indications grossières sur les besoins en mobilité (les actifs 20-64 ans générant des trajets domicile-travail, les moins de 19 ans étant fortement dépendants des transports en commun, ...).

Dans chacune des communes, la proportion de 20-64 ans a augmenté de 1 à 3 % ces deux dernières décennies. Par contre, la proportion des personnes les plus susceptibles d'être dépendantes au niveau de leurs déplacements - les 0-19 ans et les plus de 75 ans - a diminué de 0,4 à 2,4% sur les 20 dernières années. En 2001, les 5 communes présentent une proportion de 20-64 ans entre 58,7 et 59,7%. La proportion des 0-19 ans varie quant à elle entre 25 et 29,8% (Chastre).

La proportion des plus de 75 ans est la plus élevée dans la commune de Gembloux (7,1%) et la plus faible dans la commune de Chastre (5%). La proportion des 65-74 ans est également la plus faible dans la commune de Chastre (6%). (cf. graphe de l'évolution des proportions relatives aux différents groupes d'âge, source : INS)

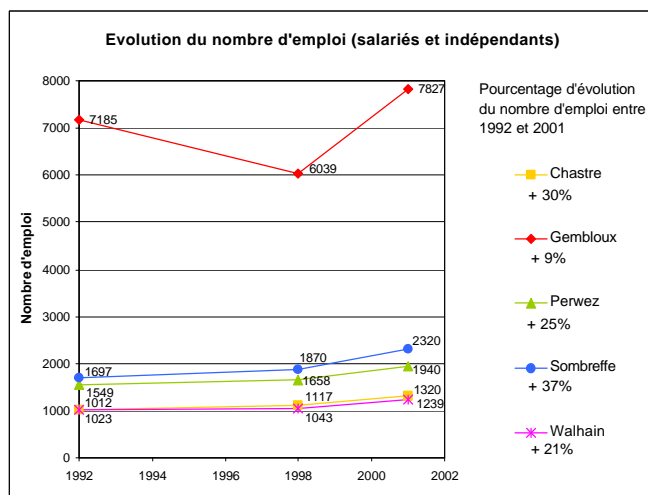


3 L'emploi

Les statistiques de l'ONSS pour les salariés et de l'INASTI pour les indépendants permettent de suivre l'emploi au lieu de travail, c'est-à-dire seulement les emplois occupés dans les communes concernées. Les emplois occupés à l'extérieur de la commune par les résidents ne peuvent être approchés que par les recensements décennaux dont les chiffres de 2001 ne sont pas encore disponibles au moment de la rédaction de ce rapport.

Sur l'ensemble du territoire des cinq communes, l'emploi est influencé d'une part par la présence de la ville de Gembloux qui polarise ce territoire rural par ses nombreux emplois tertiaires, et d'autre part par l'existence de six zonings d'activités économiques. La commune de Gembloux en compte deux : les zonings de Sauvenière et des Isnes – Créalys, la commune de Perwez en compte deux également : les zonings de Perwez et de Thorembais, et la commune de Sombreffe en comporte un : le zoning de Sombreffe.

Ces dix dernières années, le nombre d'emplois salariés et indépendants a augmenté tant dans les communes pourvues de zonings que dans les autres.

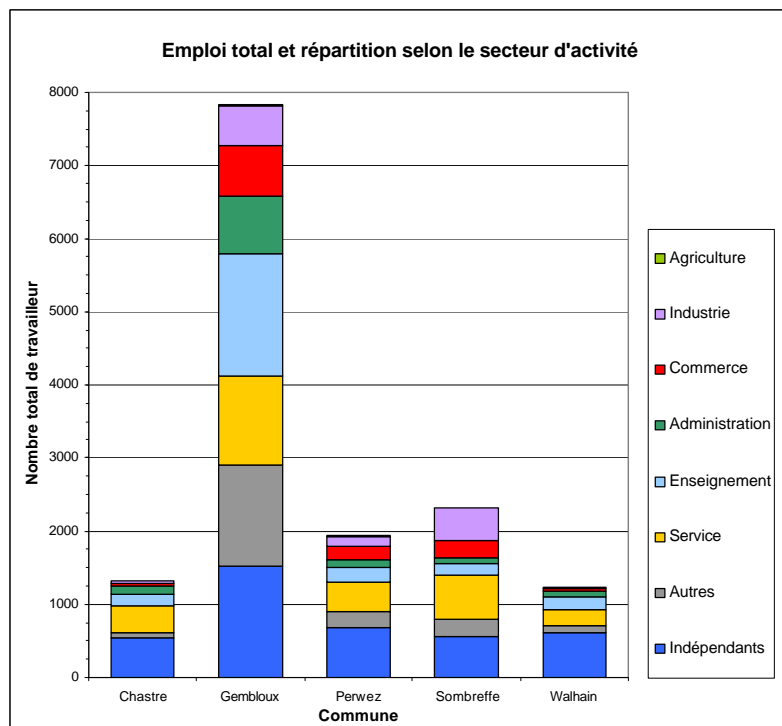


La croissance la plus importante a eu lieu dans la commune de Sombreffe avec + 37% d'emplois, suivie des communes de Chastre (+ 30%), Perwez (+ 26%), Walhain (+ 21%) et de celle de Gembloux qui a donc connu la plus faible croissance (+ 9%). (cf. graphe de l'évolution du nombre d'emploi par commune, sources : ONSS et INASTI)

De la répartition actuelle des emplois entre les différents secteurs d'activité, il peut être constaté que :

1. le nombre d'indépendants oscille entre 544 et 667 pour toutes les communes sauf celle de Gembloux qui comprend plus du double d'indépendants (1515), ce qui est probablement explicable par l'importance du secteur commercial dans la ville de Gembloux ;
2. l'enseignement génère un maximum d'emploi dans la commune de Gembloux, ce qui s'explique par la présence d'un enseignement secondaire, supérieure et universitaire, outre l'enseignement primaire représenté dans chacune des communes ;
3. de même, l'administration, les services et les commerces sont des secteurs qui comptent plus d'emplois dans la commune de Gembloux étant donné le rôle de pôle joué par la ville de Gembloux ;
4. le secteur industriel n'est sensiblement présent que dans les communes qui comportent un ou deux zoning(s) d'activités économiques, c'est-à-dire Gembloux, Perwez et Sombreffe ;
5. le nombre d'emploi dans le secteur commercial est également plus important dans ces trois communes.

(cf. graphe de répartition des emplois par commune et par secteur d'activité)



Source : ONSS et INASTI

4 Equipements communautaires, services collectifs et ressources patrimoniales

4.1 Equipements communautaires et services collectifs

Les équipements communautaires et les services collectifs de rayonnement communal ou supracommunal peuvent générer un trafic non négligeable et doivent par conséquent être localisés. Pour chacune des 5 communes, une carte localise les établissements suivants : gare, administration communale, bureau de poste, établissements d'enseignement primaire, secondaire, supérieur et universitaire, infrastructures culturelles et sportives, maison de repos, crèche, groupe de commerces et grande surface alimentaire. Les zonings d'activités économiques ainsi que les entreprises situées hors de ces zonings et générant un trafic important sont également localisés. (cf. les cartes de localisation des équipements communautaires et services collectifs de chaque commune)

Chaque commune possède évidemment une administration communale située dans sa localité principale (Chastre, Gembloux, Perwez, Sombreffe, Walhain-St-Paul), ainsi qu'un ou plusieurs bureau(x) de poste (un bureau pour les communes de Chastre, Perwez et Walhain, deux pour la commune de Sombreffe et huit dans la commune de Gembloux).

Au niveau de l'accessibilité ferroviaire, alors que les communes de Perwez et Walhain n'ont pas de gare, celles de Chastre et Sombreffe en possèdent une chacune, excentrée sur le territoire communal (à Chastre et à Ligny), et la commune de Gembloux en comporte six (à Ernage, Gembloux, Chapelle Dieu, Mazy, Loncée et Beuzet).

La répartition des établissements d'enseignement démontre l'importance de la ville de Gembloux pour cette fonction. En effet, les niveaux secondaire, supérieur (ISI) et même universitaire (FUSAGx) de l'enseignement sont concentrés dans la ville de Gembloux, mais chaque commune, voire chaque localité principale, comporte toutefois encore plusieurs écoles primaires.

Quant aux infrastructures culturelles et sportives, la commune de Gembloux, et plus précisément la ville de Gembloux, concentre une offre importante (centre culturel avec cinéma, piscine, complexe sportif, tennis). Les communes de Perwez, Sombreffe et Walhain comportent outre un foyer ou un centre culturel, quelques infrastructures sportives (centre sportif ou hall omnisport en plus de terrains de sport). Pour les équipements culturels et sportifs, la commune de Chastre apparaît la moins équipée.

La commune de Gembloux est aussi la mieux pourvue en maisons de repos (8) tandis que les autres communes n'en possèdent qu'une ou deux. On trouve également des crèches, de l'ordre d'une ou deux par commune.

La fonction commerciale est évidemment mieux représentée dans la commune de Gembloux grâce à la présence de la ville qui comporte plusieurs groupes de commerces et 5 grandes surfaces alimentaires. Parmi les quatre autres communes, celle de Perwez présente le plus de commerces et grandes surfaces alimentaires, principalement situés le long de la Chaussée de Wavre. Les communes de Chastre et Walhain sont celles dans lesquelles la fonction commerciale est la moins développée.

Quant aux activités économiques, les communes de Gembloux et Perwez possèdent deux zones d'activités économiques chacune (à Sauvenière et aux Isnes pour Gembloux et à Perwez et à Glatigny pour Perwez) ; la commune de Sombreffe en possède une seule à Boignée. En dehors de ces zonings, certaines grandes entreprises génèrent un trafic important ; à titre d'exemple citons : Falque (entreprise de stockage d'engrais et de grains) à Cortil-Noirmont, Les Cars Gembloutois et Brichart (céréales) à Sauvenière, Belgomalt sur la chaussée de Charleroi (Gembloux), Gembloux Pneus entre Gembloux et Ernage, Copin (travaux généraux) à Orbais, la scierie Bourguignon à Tourinnes-St-Lambert et la cartonnerie à Perbais, SITA à Sombreffe.

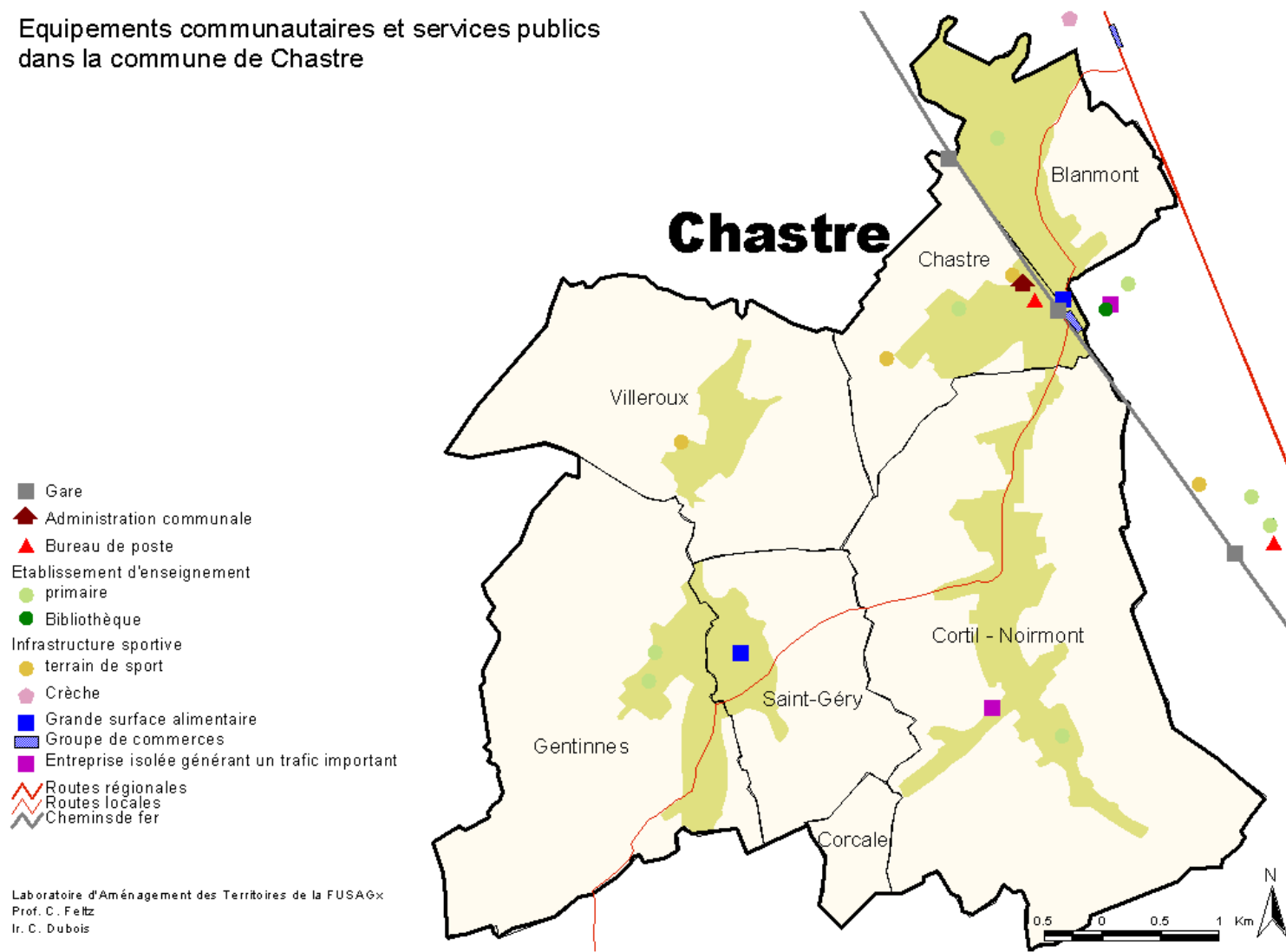
4.2 Ressources patrimoniales

Le territoire rural des 5 communes comporte 41 monuments classés, éventuellement inclus dans un site classé, dont 12 fermes ou fermes-châteaux. (cf. la carte des ressources patrimoniales)

La commune de Gembloux comprend 16 de ces monuments, parmi lesquels l'ancienne abbaye de Gembloux et le château de Corroy repris comme patrimoine exceptionnel de la Région wallonne. Sur le territoire gembloutois se localise également une réserve naturelle, le long de l'Orneau, ainsi que des périmètres d'intérêt paysager inscrits sur le Plan de secteur. Dans la commune de Perwez se trouvent 9 monuments classés ; sur la commune de Sombreffe il en existe 7, aux abords desquels sont balisées des promenades. Les communes de Walhain et de Chastre en comportent respectivement 5 et 4. Sur la commune de Chastre sont inscrits également plusieurs périmètres d'intérêt paysager.

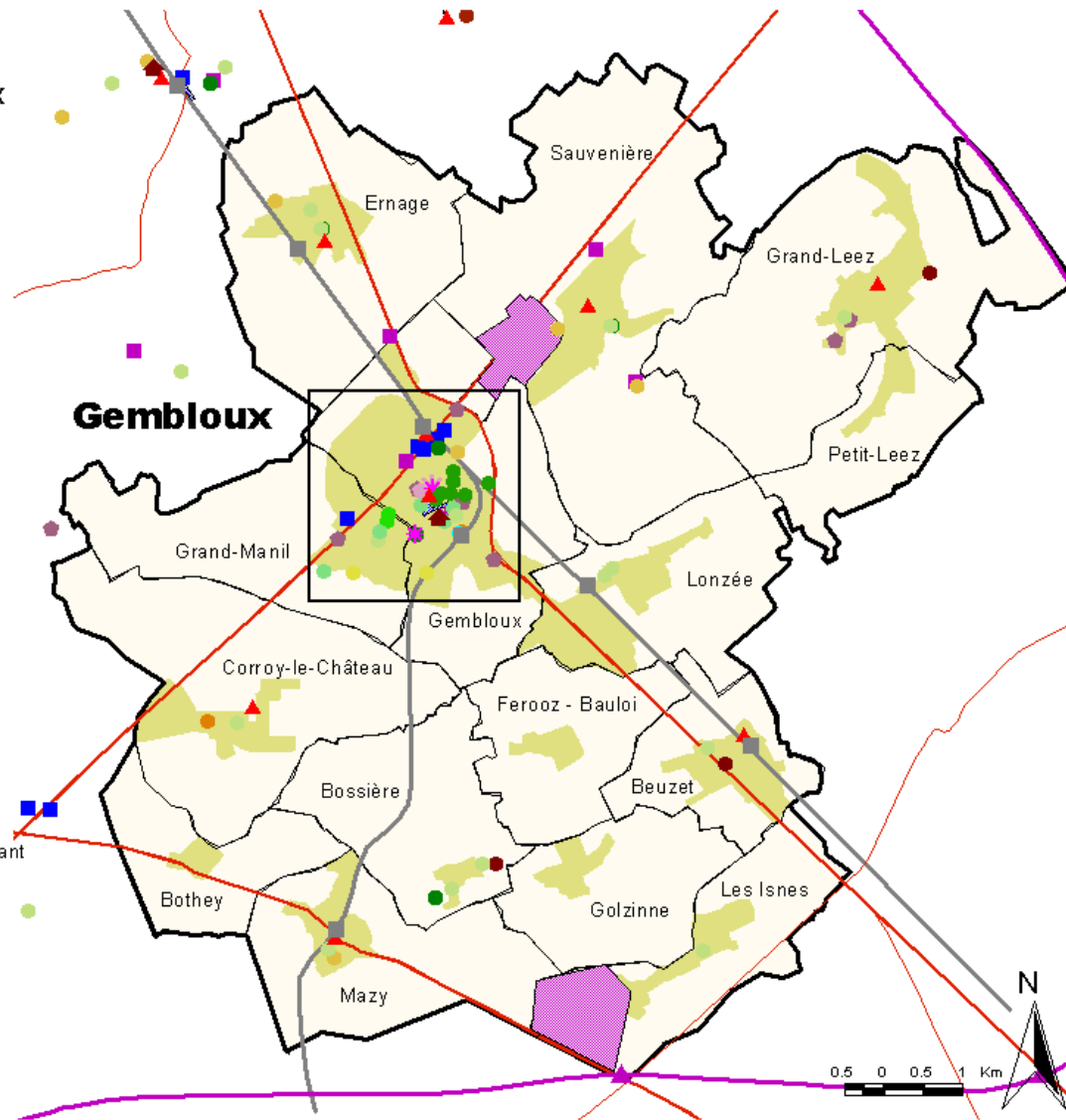
La valorisation de ce patrimoine bâti, naturel et paysager peut passer par la création de promenades balisées pédestres, équestres et accessibles aux cyclistes, comme certaines communes l'ont déjà réalisé. Dans cette optique, le RAVeL constituerait également un outil de valorisation du patrimoine, outre le rôle utilitaire qu'il pourrait jouer en offrant la possibilité d'utiliser le vélo pour joindre Sombreffe, la ville de Gembloux, Sauvenière et Perwez.

Equipements communautaires et services publics
dans la commune de Chastre



Equipements communautaires et services publics dans la commune de Gembloux

- Zoom sur la ville de Gembloux repris sur une autre carte
- Gare
- ▲ Administration communale
- ▲ Bureau de poste
- Etablissement d'enseignement
 - primaire
 - secondaire
 - supérieur
 - universitaire
- Infrastructure culturelle
 - * académie
 - * centre - foyer culturel ou foyer communal
 - * cinéma
 - Bibliothèque
- Infrastructure sportive
 - centre - complexe sportif
 - centre ou terrain de sport
 - hall omnisport
 - terrain de sport
 - tennis
 - piscine
 - Crèche
 - Maison de repos
- Infrastructure commerciale
 - Grande surface alimentaire
 - Groupe de commerces
 - Entreprise isolée générant un trafic important
 - Parc d'activités économiques
- Infrastructure de transport
 - ▲ Echangeurs
 - ▲ Autoroutes
 - ▲ Routes régionales
 - ▲ Routes locales
 - ▲ Chemins de fer

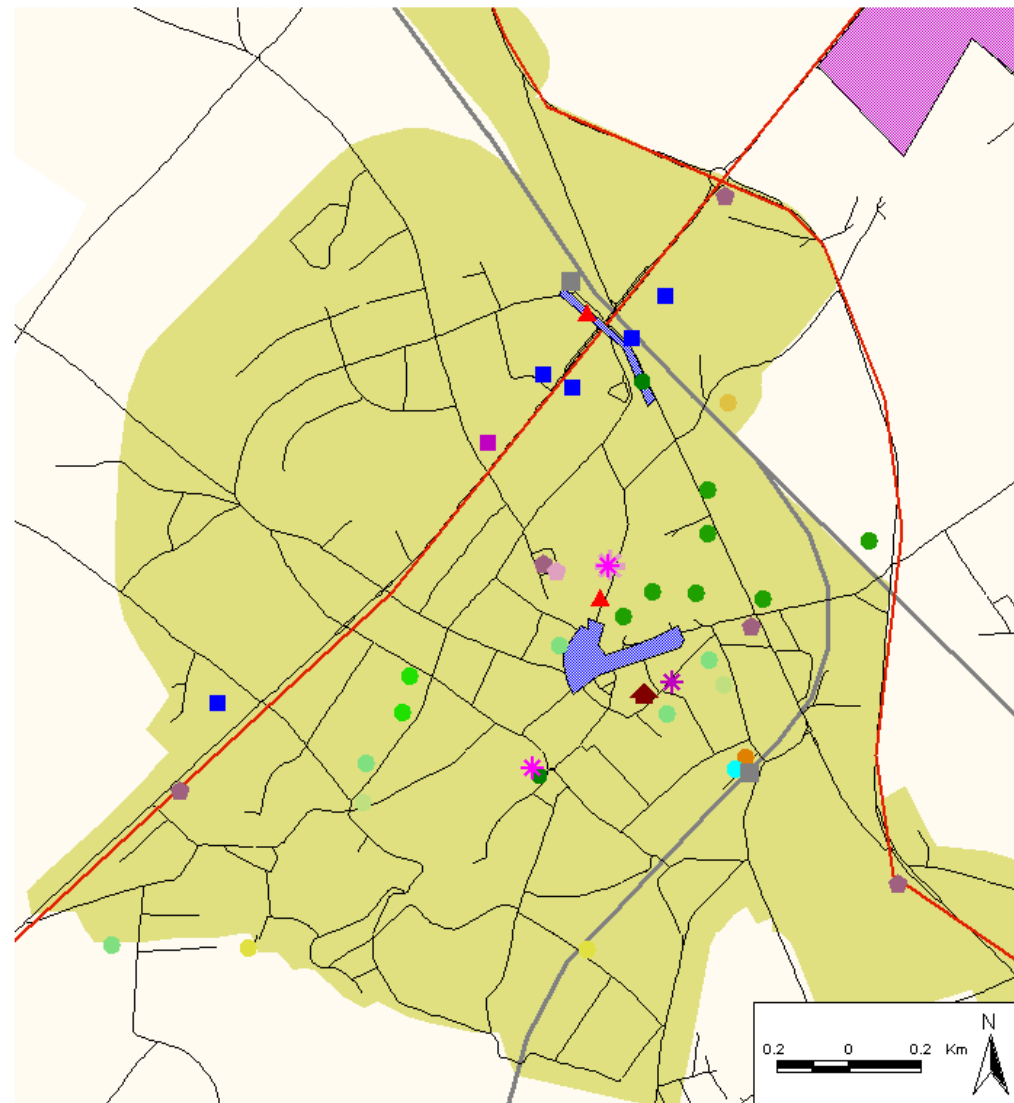


Laboratoire d'Aménagement des Territoires de la FUSAGx
 Prof. C. Feltz
 Ir. C. Dubois

Equipements communautaires
et services publics
dans la ville de Gembloux

- Gare
- ▲ Administration communale
- ▲ Bureau de poste
- Etablissement d'enseignement
 - primaire
 - secondaire
 - supérieur
 - universitaire
- Infrastructure culturelle
 - * académie
 - * centre - foyer culturel ou foyer communal
 - * cinéma
 - Bibliothèque
- Infrastructure sportive
 - centre - complexe sportif
 - centre ou terrain de sport
 - hall omnisport
 - terrain de sport
 - tennis
 - piscine
 - Crèche
 - Maison de repos
 - Grande surface alimentaire
 - Groupe de commerces
 - Entreprise isolée générant un trafic important
 - Parc d'activités économiques
- Routes régionales
- Rues
- Chemins de fer

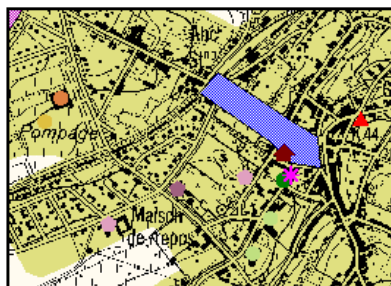
Laboratoire d'Aménagement des Territoires de la FUSAGx
Prof. C. Feltz
Ir. C. Dubois



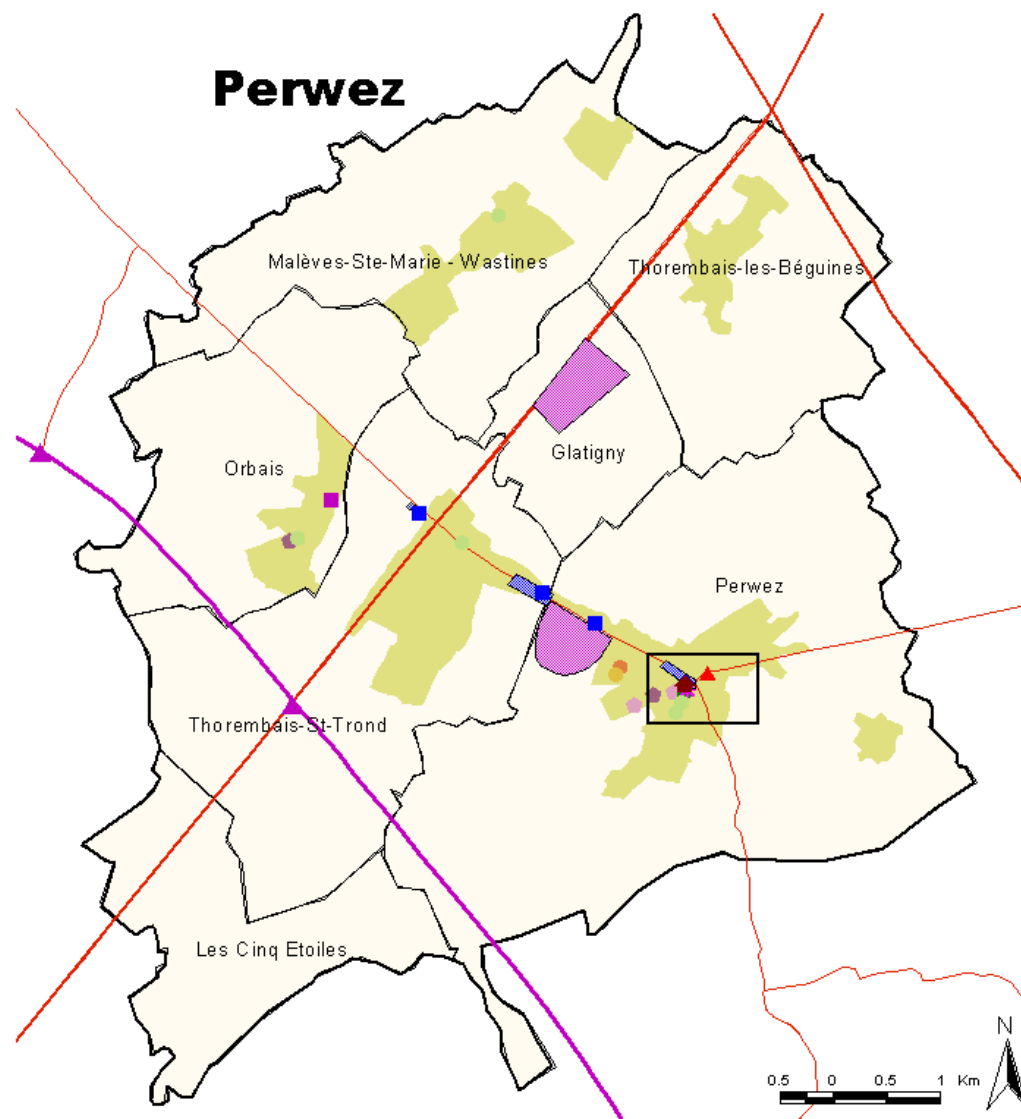
Equipements communautaires
et services publics
dans la commune de Perwez

- ▲ Administration communale
- ▲ Bureau de poste
- Etablissement d'enseignement
primaire
- Infrastructure culturelle
académie
- centre - foyer culturel ou foyer communal
- Bibliothèque
- Infrastructure sportive
● centre ou terrain de sport
- hall omnisport
- terrain de sport
- Crèche
- Maison de repos
- Grande surface alimentaire
- Groupe de commerces
- Entreprise isolée générant un trafic important
- Parc d'activités économiques
- ▲ Echangeurs
- ▲ Autoroutes
- ▲ Routes régionales
- ▲ Routes locales
- ▲ Chemins de fer

Zoom au 1:15000 sur le centre de Perwez

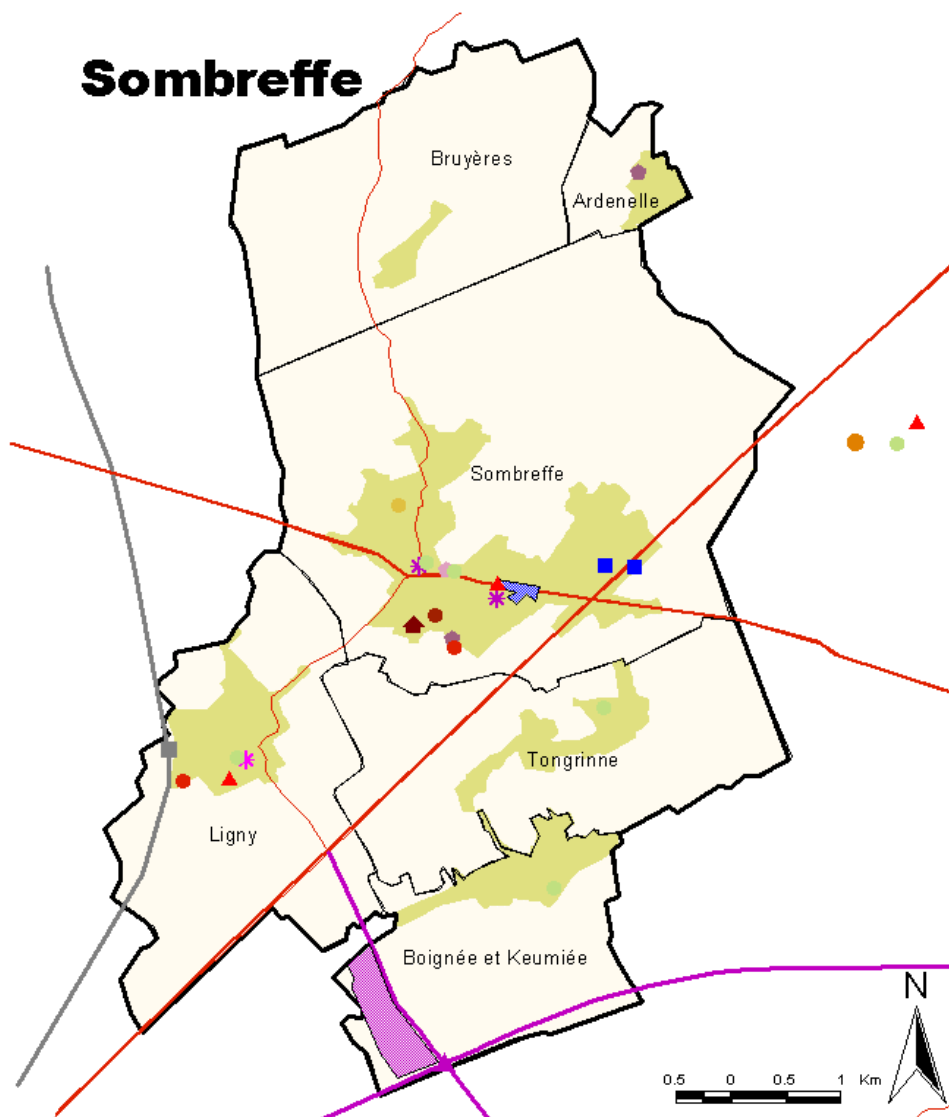


Laboratoire d'Aménagement des Territoires de la FUSAGx
Prof. C. Feltz
Ir. C. Dubois

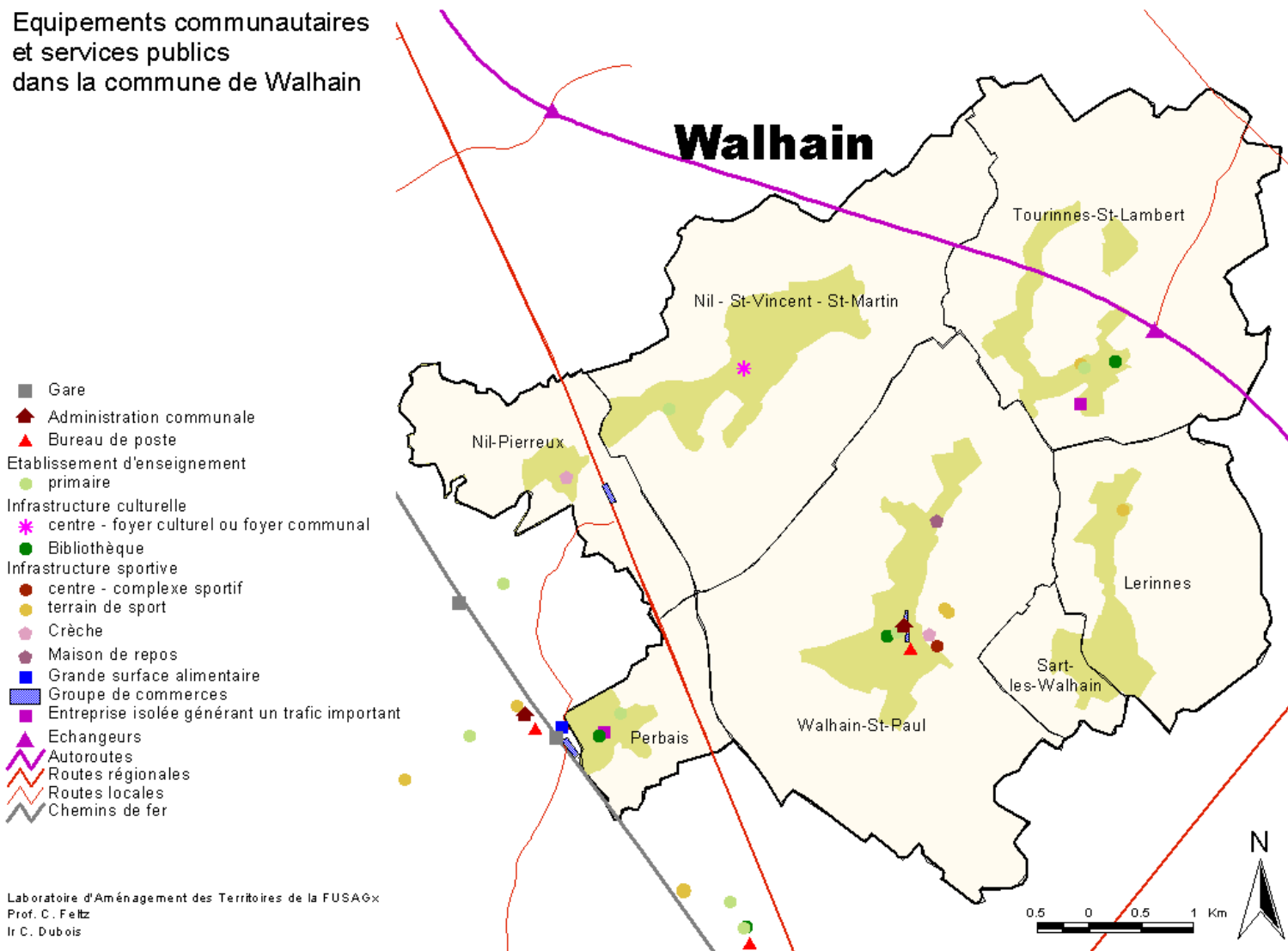


Equipements communautaires
et services publics
dans la commune de Sombreffe

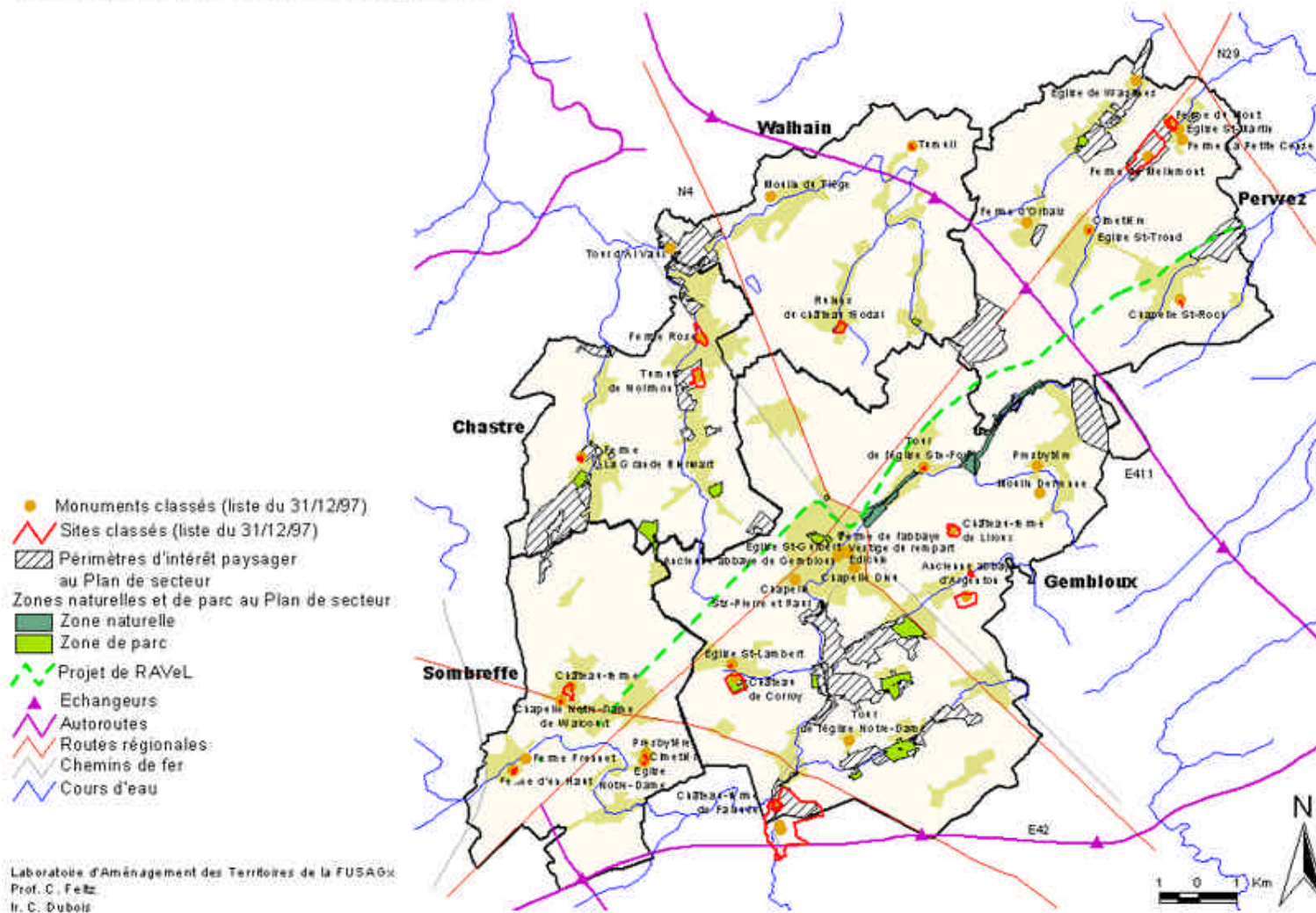
- Gare
 - ▲ Administration communale
 - ▲ Bureau de poste
 - Etablissement d'enseignement primaire
 - Infrastructure culturelle académie
 - Infrastructure culturelle centre - foyer culturel ou foyer communal
 - Infrastructure sportive centre - complexe sportif
 - Infrastructure sportive centre ou terrain de sport
 - Infrastructure sportive terrain de sport
 - Crèche
 - Maison de repos
 - Grande surface alimentaire
 - Groupe de commerces
 - Entreprise isolée générant un trafic important
 - Parc d'activités économiques
 - ▲ Echangeurs
 - ▲ Autoroutes
 - ▲ Routes régionales
 - ▲ Routes locales
 - ▲ Chemins de fer
- Laboratoire d'Aménagement des Territoires de la FUSAGx
Prof. C. Feltz
Ir. C. Dubois



Equipements communautaires
et services publics
dans la commune de Walhain



Ressources patrimoniales et naturelles



5 Bilan urbanistique

5.1 Outils de planification territoriale

Sur les cinq communes étudiées, seule Gembloux est actuellement en décentralisation car elle possède un Schéma de structure communal, un Règlement communal d'urbanisme et une Commission communale consultative d'aménagement du territoire. En outre, plusieurs Plans communaux d'aménagement couvrent la ville de Gembloux et l'élaboration d'un Plan communal de développement est en cours.

Les communes de Perwez et de Sombreffe sont aussi dynamiques en ce qui concerne leur gestion territoriale. Elles se sont engagées dans la réalisation d'un Schéma de structure communal, d'un Règlement communal d'urbanisme (choix d'un auteur de projet en cours), et un Plan communal de développement rural, et de nouveaux Plans communaux d'aménagement (deux à Ligny notamment)

Les communes de Chastre et Walhain ne possèdent ni Schéma de structure communal, ni Règlement communal d'urbanisme, ni Plan communal de développement rural, ni Plans communaux d'aménagement.

5.2 Projets d'urbanisation

5.2.1 Commune de Chastre

Dans la commune de Chastre, le nombre de lotissements déjà réalisés ou en demande actuelle de permis de lotir s'élève à 14 lotissements, correspondant à 184 logements. Cinq de ces lotissements se situent dans la localité de Blanmont, quatre à St-Géry, deux à Gentinnes, 1 à Chastre, 1 à Cortil-Noirmont et 1 à Villeroix. Les futures zones de lotissements sont estimées équivalentes à 438 logements et situées principalement sur Blanmont (environ 17 lotissements estimés), Cortil-Noirmont (environ 15 lotissements estimés) et Chastre (environ 10 lotissements estimés).

Malgré l'absence actuelle d'outils de gestion territoriale, la commune émet la volonté de poursuivre le développement du quartier de la gare de Chastre tant au niveau des logements, que des commerces et des bureaux.

Deux zones d'aménagement différé se situent sur le territoire communale, l'une à Chastre et la seconde à St-Géry. Mais la mise en œuvre d'aucune des deux n'est prévue à ce jour. (cf. la carte des projets urbanistiques dans la commune de Chastre)

5.2.2 Commune de Gembloux

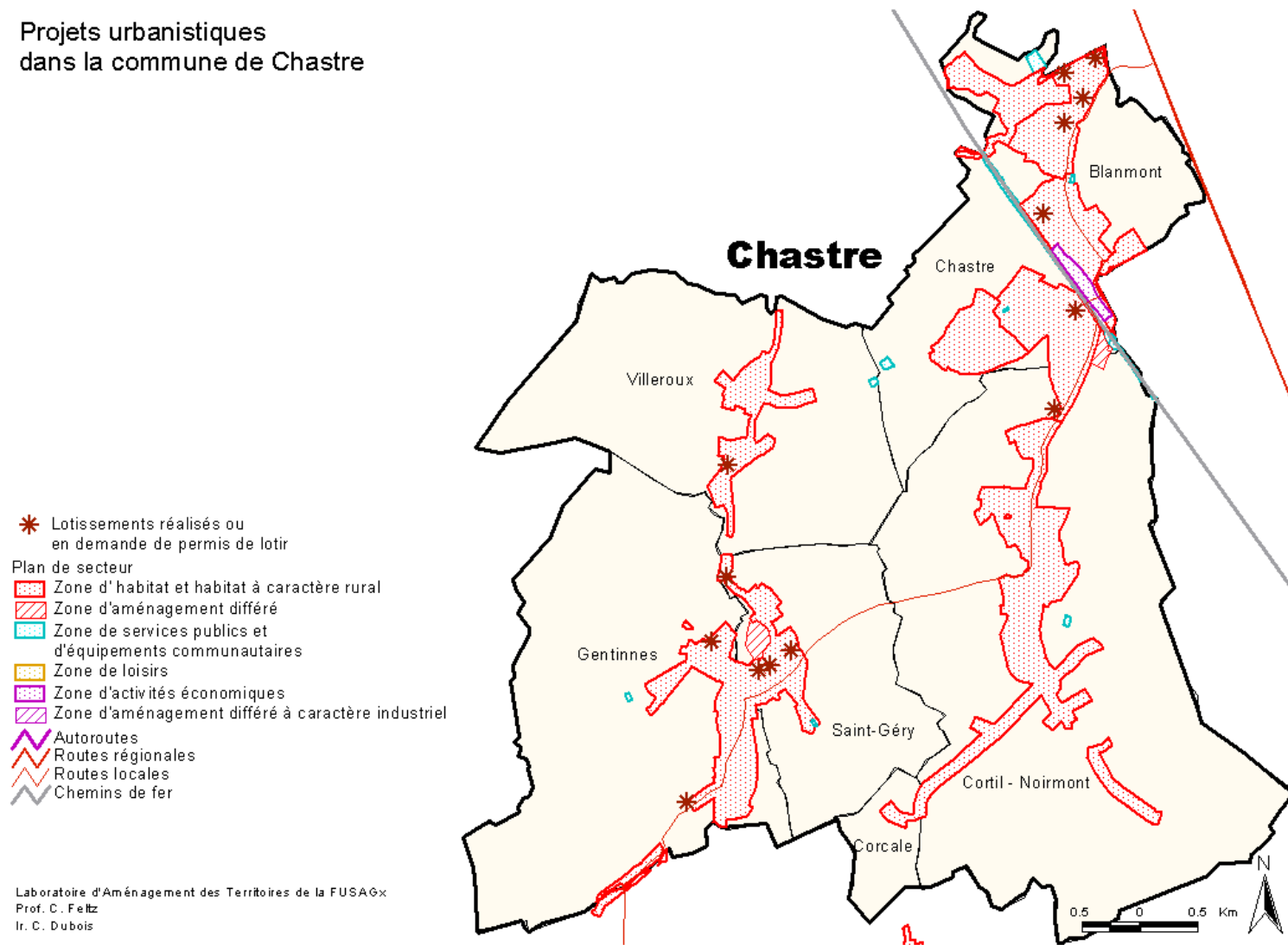
Sur la commune de Gembloux, les lotissements et logements estimés être mis en œuvre d'ici 20 ans se situent principalement dans et en bordure de la ville de Gembloux. Toutefois, l'équivalent d'environ 60 logements est attendu à Loncée, d'environ 16 logements à Grand-Manil et de 5 logements à Ernage.

Sur la ville de Gembloux, la révision de Plans Communaux d'Aménagement (PCA) permettront la création de nouveaux logements : estimation de 430 logements pour le PCA « A Tous Vents », de 160 logements pour le PCA « Descampe », de 140 logements pour le PCA « de la Gare », de 100 logements pour le PCA « de la Sucrerie », de 80 logements pour le PCA « de l'Orneau » et de 75 logements pour celui « de la Manufacture ».

Sur le Plan de secteur, 7 zones d'aménagement différé sont inscrites sur le territoire de la commune de Gembloux. Deux de ces zones se situent dans la localité de Gembloux (à la gare et à Tous Vents) et leur mise en œuvre est programmée. Il existe également une volonté de poursuivre le développement mixte (logements et commerces) du quartier de la gare. Un lotissement de 60 maisons est aussi en projet à Beuzet.

La mise en œuvre des autres zones (2 à Ernage, 1 à Sauvenière, 1 à Loncée et 1 à Corroy-le-Château) n'est pas planifiée actuellement. (cf. la carte des projets urbanistiques dans la commune de Gembloux)

Projets urbanistiques
dans la commune de Chastre



Projets urbanistiques
dans la commune de Gembloux

Estimation des futurs projets de logements
(en nombre de logements)

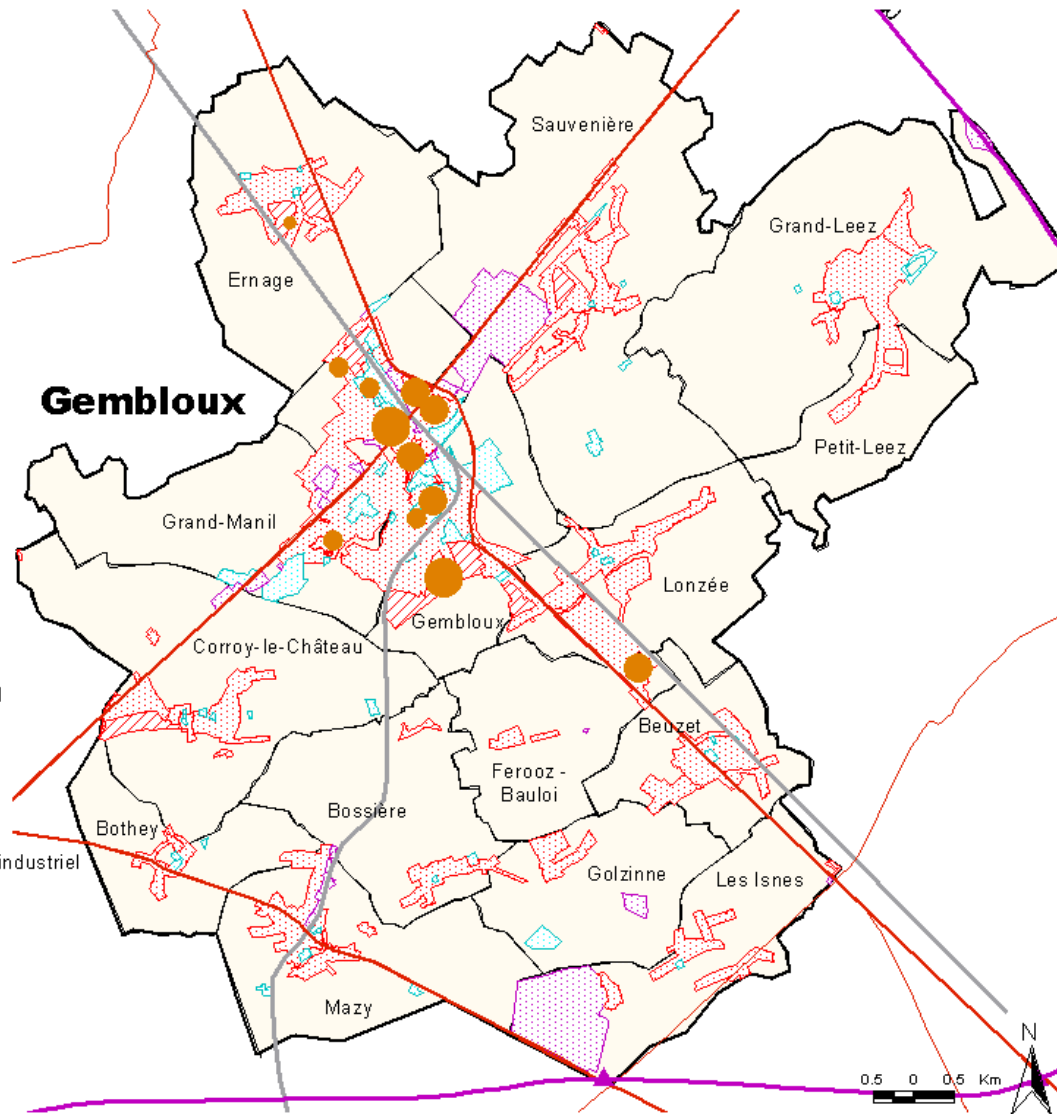
- 1 - 10
- 11 - 50
- 51 - 100
- 101 - 430

Plan de secteur

- Zone d'habitat et habitat à caractère rural
- Zone d'aménagement différé
- Zone de services publics et d'équipements communautaires
- Zone de loisirs
- Zone d'activités économiques
- Zone d'aménagement différé à caractère industriel

- ▲ Echangeurs
- ▲ Autoroutes
- ▲ Routes régionales
- ▲ Routes locales
- ▲ Chemins de fer

Laboratoire d'Aménagement des Territoires de la FUSAGx
Prof. C. Feltz
Ir. C. Dubois



5.2.3 Commune de Perwez

L'estimation des futures mises en œuvre de lotissements ou constructions de logements montrent que celles-ci vont principalement avoir lieu dans les localités de Perwez (environ 90 logements) et de Thorembais-St-Trond (environ 66 logements). Sept lots sont prévus à Orbais et cinq à Malèves-Ste-Marie – Wastines.

La commune de Perwez compte 13 zones d'aménagement différé inscrites sur le Plan de secteur. Seule la mise en œuvre d'une de ces zones est prévue : celle se situant à côté du zoning d'activités économiques de Perwez, afin d'agrandir la superficie actuelle de celui-ci. (cf. la carte des projets urbanistiques dans la commune de Perwez)

Le projet de doublement de l'Eco Marché situé sur la chaussée de Charleroi est à noter également, tout comme les projets d'aménagement de la Grand Place et de la traversée de la commune par la voirie régionale.

5.2.4 Commune de Sombreffe

Sur le territoire communal de Sombreffe, 4 demandes de permis de lotir ont été introduites : deux pour la localité de Sombreffe (27 et 8 lots), une troisième pour Ligny (11 lots) et une dernière pour Boignée (7 lots).

Deux zones d'aménagement différé inscrites sur le Plan de secteur se situent dans la commune de Sombreffe mais leur mise en œuvre n'est pas prévue. (cf. la carte des projets urbanistiques de la commune de Sombreffe)

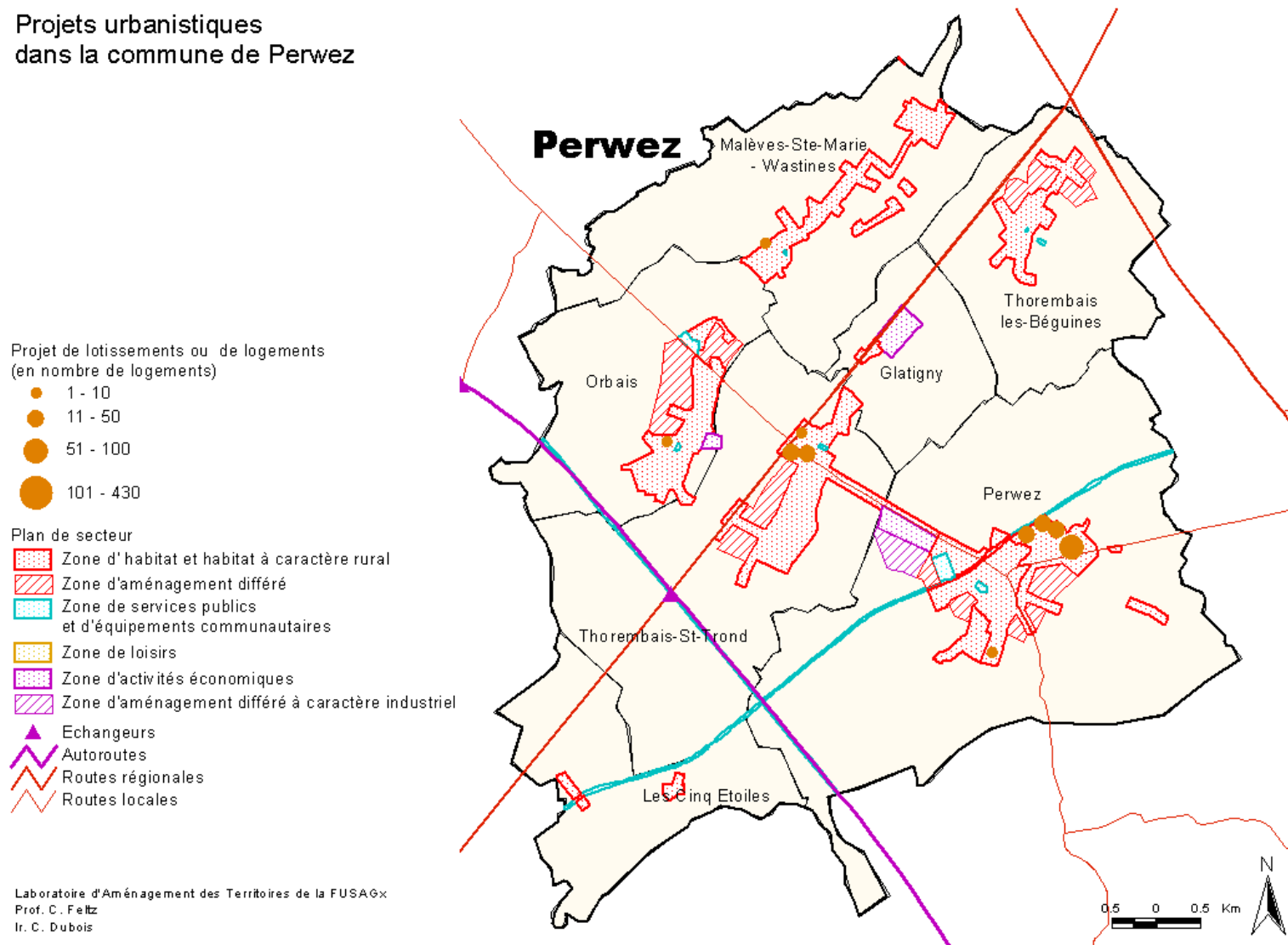
5.2.5 Commune de Walhain

Sept lotissements sont en demande de permis de lotir ou prévus à court terme dans la commune. Deux lotissements se situent à Walhain-St-Paul (22 et 4 lots), deux à Lerinnes (8 et 6 lots), deux à Nil-St-Vincent-St-Martin (5 et 1 lots) et un à Nil-Pierreux (1 lot).

Sur le Plan de secteur, Walhain ne comporte des zones d'habitat qu'à caractère rural. Trois zones d'aménagement différé sont situées sur le territoire communal mais leur mise en œuvre n'est pas prévue actuellement.

A moyen terme, la commune envisage de développer des zones d'activités économiques (commerciales et artisanales) le long de la route régionale N4 et de l'autoroute E411.

Projets urbanistiques
dans la commune de Perwez



Projets urbanistiques
dans la commune de Sombreffe

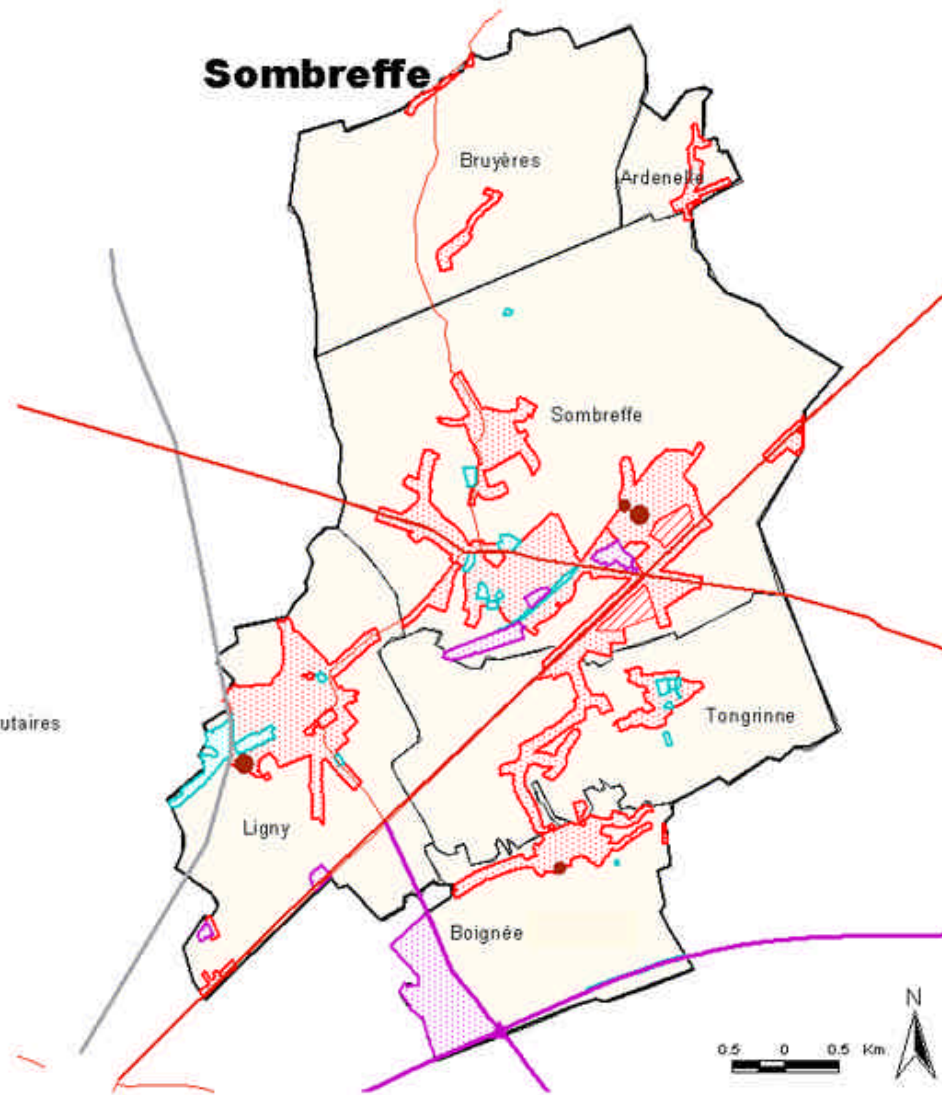
Lotissements en demande de permis de lotir
(en nombre de logements)

- 1 - 10
- 11 - 50

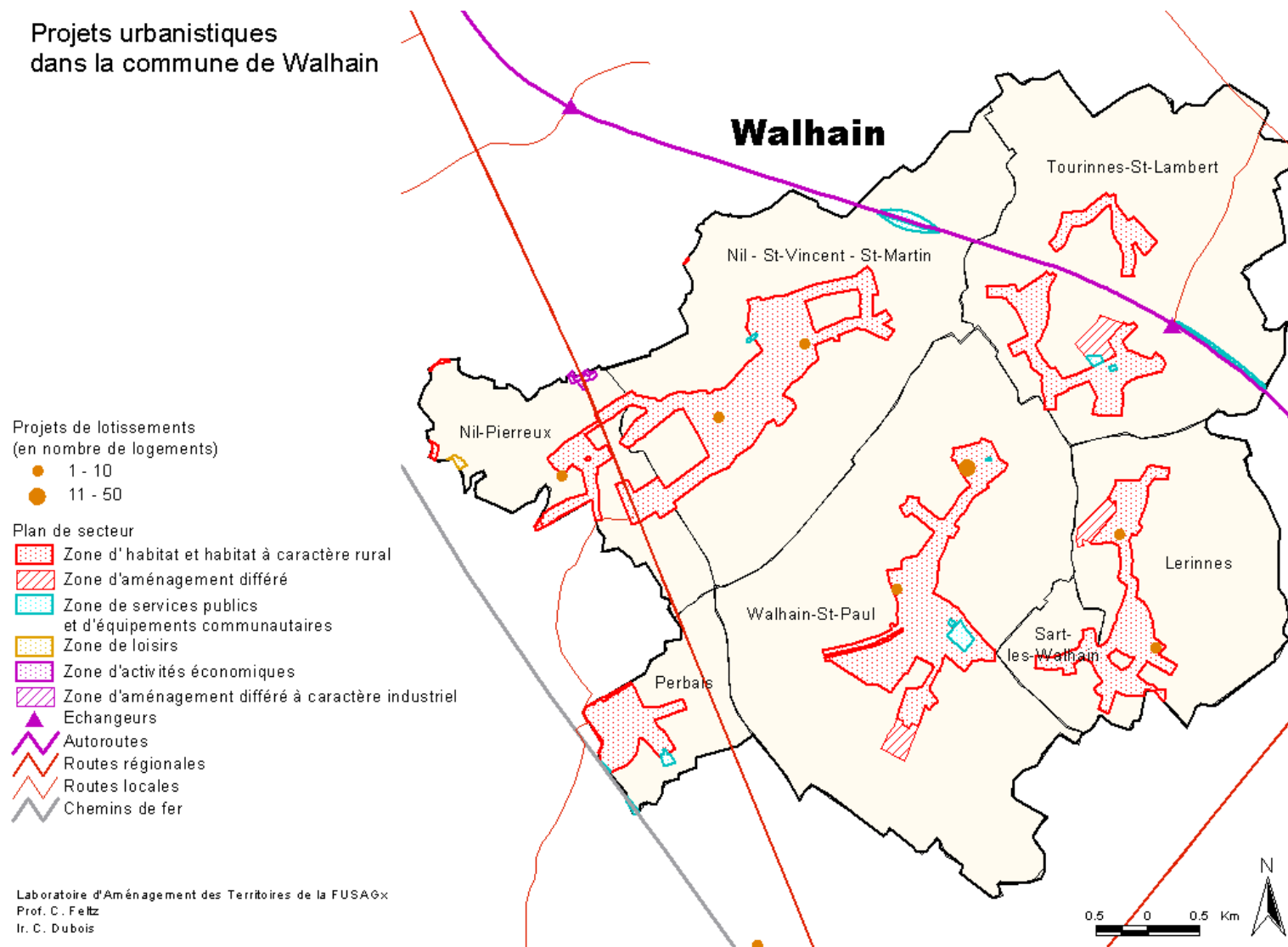
Plan de secteur

- Zone d'habitat et habitat à caractère rural
- Zone d'aménagement différé
- Zone de services publics et d'équipements communautaires
- Zone de loisirs
- Zone d'activités économiques
- Zone d'aménagement différé à caractère industriel
- Echangeurs
- Autoroutes
- Routes régionales
- Routes locales
- Chemins de fer

Laboratoire d'Aménagement des Territoires de la FUSAGx
Prof. C. Feltz
Ir. C. Dubois



Projets urbanistiques
dans la commune de Walhain



6 Enquêtes de mobilité

Ces enquêtes ont visé les deux catégories d'établissements qui génèrent les plus grands flux de mobilité : les pôles d'emplois majeurs qui génèrent un trafic de poids lourds en plus d'une mobilité du personnel, et les établissements de l'enseignement universitaire et supérieur de Gembloux qui produisent des flux d'étudiants principalement.

Les grands pôles d'emplois comprennent :

1. les établissements de recherche de l'*Agrobiopôle* - la Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques et le Centre de Recherches Agronomiques de Gembloux – dont les membres du personnel ont été soumis à l'enquête ;
2. les entreprises des parcs d'activités économiques des Isnes (Créalys), de Sauvenière, de Perwez et de Sombreffe auprès desquelles l'enquête a rassemblé des données sur la mobilité des membres du personnel et les flux de poids lourds éventuels.

Les deux établissements d'enseignement auprès desquels l'enquête a été menée sont la Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques et l'Institut Supérieur Industriel (Haute Ecole Charlemagne de Grand-Manil). Les membres du personnel, comme les étudiants, ont été soumis à l'enquête mais dans le cas de la FUSAGx, les membres du personnel ont été assimilés au pôle de recherche étant donné que la majorité de ce personnel est employée dans la recherche, tandis que le personnel de l'ISI est assimilé à l'enseignement.

Ces enquêtes avaient pour objectifs d'appréhender la mobilité des membres du personnel - d'où et comment viennent-ils -, la mobilité des étudiants - d'où viennent-ils, ont-ils un kot, comment se déplacent-ils – ainsi que l'importance des flux de poids lourds générés par les entreprises.

Etant donné la localisation différente de chacun des lieux d'enquête, le traitement des données récoltées a été réalisé séparément afin de conserver

et mettre en évidence les différences de comportements selon chaque localisation.

Lors du traitement des données, les différentes communes de domicile des personnes ont été regroupées selon qu'elles soient :

- l'une des 5 communes étudiées ;
- l'une des communes incluses dans les arrondissements de Nivelles-Wavre, Namur et Charleroi - soit les arrondissements limitrophes aux 5 communes -, à l'exception des 5 communes étudiées ;
- l'une des autres communes (en dehors de ces arrondissements) de la Région wallonne (Hainaut, Namur, Liège, Luxembourg ; la province du Brabant wallon correspond à l'arrondissement Nivelles-Wavre) ;
- une commune de la Région bruxelloise ou flamande ;
- une commune d'un autre pays.

L'enquête a été clôturée le 12 mars 2003.

6.1 Les grands pôles d'emplois

6.1.1 L'Agrobiopôle

Méthodologie

Après accord du Recteur de la FUSAGx et du Directeur du CRAGx, un courrier a été envoyé le 7 février 2003 à chacun des services de la FUSAGx et des départements du CRAGx. Ce courrier expliquait le contexte de l'enquête ainsi que les modalités de réponse et d'envoi du formulaire annexé. Ce formulaire, sous forme d'un tableau, était à compléter par chaque membre du personnel afin de recueillir les informations suivantes : commune et village de domicile, mode de transport entre le domicile et la FUSAGx ou le CRAGx, remarques éventuelles. (cf. le formulaire d'enquête pour la FUSAGx et le CRAGx)

Enquête de mobilité (1 ligne par personne du service)

Service :

	Logement		Mode de transport habituel logement-FUSAGx/CRAGX							Problèmes éventuels
	Commune	Village	Voiture	Co-voiturage	Bus	Train	Vélo	Pied	Autres	
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										

6.1.1.1 La Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques

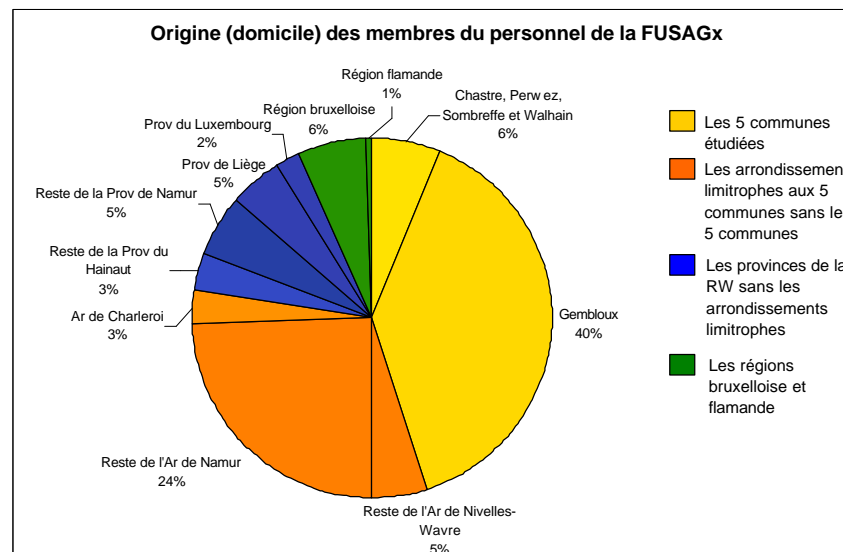
Pourcentage de réponses

Sur les 55 services dans lesquels l'enquête fût envoyée, 33 ont répondu, ce qui correspond à un pourcentage de 60% de réponses de la part des services.

Ces réponses sont issues de 329 personnes.

Domicile

Sur la totalité des membres du personnel enquêtés, près de la moitié (46%) habitent dans l'une des 5 communes étudiées, tandis que le tiers (32%) vit dans l'une des autres communes d'un arrondissement limitrophe (Namur, Nivelles-Wavre et Charleroi). Le reste du personnel enquêté provient des autres communes des Provinces du Hainaut, de Namur, de Liège et du Luxembourg (15%) et des Régions bruxelloise et flamande (7%).



Plus précisément, 40% habitent la commune de Gembloux, et parmi ces 40%, la grande majorité vit dans la localité de Gembloux. Quant à l'arrondissement de Namur, sans les communes de Gembloux et Sombreffe, il compte 24% du personnel enquêté. (cf. le graphe de l'origine des membres du personnel de la FUSAGx)

Mode de transport

Près des deux tiers du personnel enquêté viennent à la Faculté en voiture (64%) alors que seuls 5% utilisent le co-voiturage. Dix-sept pour cent emploient les modes les plus doux : à pieds (15%) et à vélo (2%), et 12% utilisent les transports en commun : train (10%) et bus (2%). (cf. le graphe des modes de transport du personnel de la FUSAGx)

Les personnes se rendant à la Faculté à pieds habitent la localité de Gembloux. Toutefois, même si une majorité (65%) des membres du personnel vivant dans la localité de Gembloux viennent à pieds ou à vélo, près de 30% utilisent la voiture pour se rendre au travail.

Les personnes habitant dans le reste de la Région wallonne (hormis les 5 communes) viennent pour 75% d'entre eux en voiture, sans grande variation entre les habitants des communes limitrophes à la zone étudiée et les autres communes de la Région wallonne. Par contre, les habitants de la Région bruxelloise utilisent pour seulement la moitié d'entre eux la voiture et pour plus du tiers d'entre eux le train.

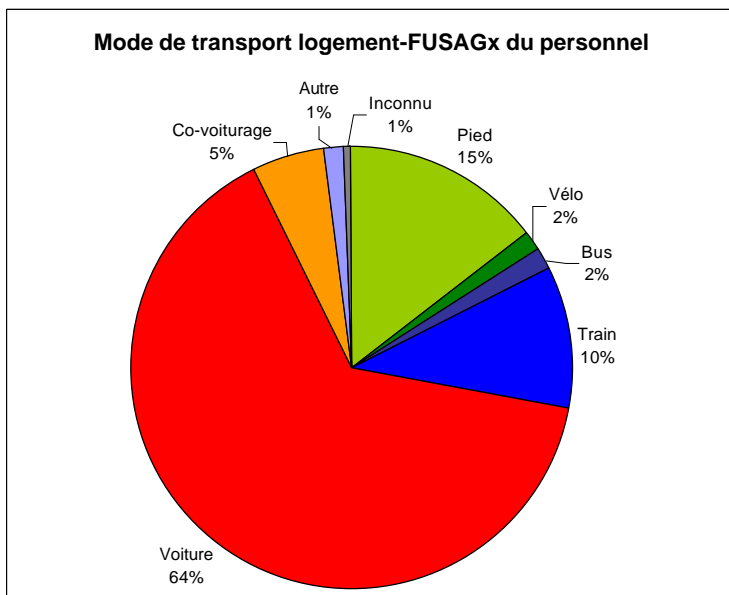
6.1.1.2 Le Centre de Recherches Agronomiques

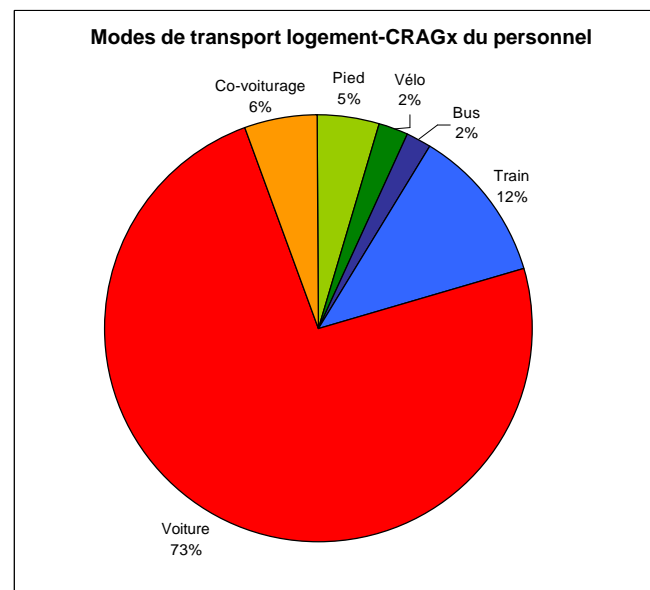
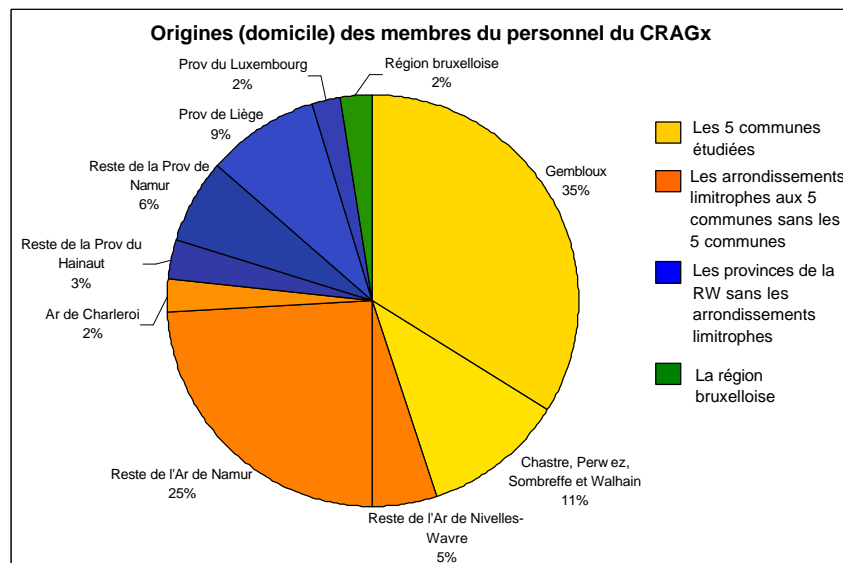
Pourcentage de réponses

Seuls 4 départements sur 10 localisés à Gembloux ont répondu à l'enquête, ce qui correspond à un pourcentage de réponse de 40%. Ces réponses concernent 124 membres du personnel du CRAGx.

Domicile

Les proportions des différentes origines des membres du personnel de la CRAGx sont fort semblables à celles du personnel de la FUSAGx. Toutefois, le pourcentage de personnes habitant une commune de la Région wallonne en dehors des arrondissements limitrophes est un peu plus élevé ; cette augmentation s'explique principalement par une proportion plus élevée de personnes vivant dans la Province de Liège. Par contre, le pourcentage de personnes venant de la Région bruxelloise est plus faible. (cf. le graphe des origines des membres du personnel du CRAGx)





Mode

Près de 80% des membres du personnel enquêtés utilisent la voiture pour se rendre au Centre, soit 10% de plus que le personnel de la FUSAGx. Inversement, seul 7% du personnel du CRAGx vient à pieds ou en vélo, soit 10% de moins que le personnel de la Faculté. Les transports en commun sont utilisés par 14% des membres du personnel du CRAGx. (cf. le graphe des modes de transport du personnel du CRAGx)

Ce plus fort pourcentage de personnes du CRAGx venant travailler en voiture par rapport au personnel de la FUSAGx, qui s'accompagne d'un plus faible pourcentage de personnes venant à pieds, s'explique par une proportion plus de deux fois plus grande d'habitants de la localité de

Gembloux se rendant au travail en voiture. De fait, le CRAGx se situe en grande partie en périphérie de la ville de Gembloux, contrairement à la Faculté, ce qui allonge le temps de parcours d'un piéton habitant la ville de Gembloux.

6.1.2 Les parcs d'activités économiques

Méthodologie

Un courrier comprenant un formulaire d'enquête ainsi qu'une lettre d'accompagnement a été envoyé à chaque entreprise des parcs d'activités entre le 4 et le 7 février 2003. Le formulaire avait pour but de recueillir des informations concernant les mouvements de poids lourds générés par l'entreprise, outre des pourcentages indicatifs des modes de transport utilisés par le personnel pour se rendre au travail. (cf le formulaire d'enquête envoyé aux entreprises)

Deux semaines après l'envoi des premiers courriers, une première série d'appels téléphoniques aux entreprises ayant répondu à l'enquête ont permis de récolter des listes de communes de domicile des membres du personnel de celles-ci. Ensuite, une deuxième série d'appels téléphoniques aux entreprises n'ayant pas encore répondu ont permis d'augmenter quelque peu le pourcentage de réponses.

6.1.2.1 Le parc d'activités Créalys

Pourcentage de réponses

Sur les 52 courriers envoyés, 4 ont été retournés par les services postaux. Sur les 48 entreprises supposées ayant reçu le courrier, 14 ont répondu par courrier et 10 ont répondu suite aux appels téléphoniques. Vingt-quatre entreprises ont donc répondu à l'enquête, soit un pourcentage de réponses de 50%, correspondant à 310 employés.

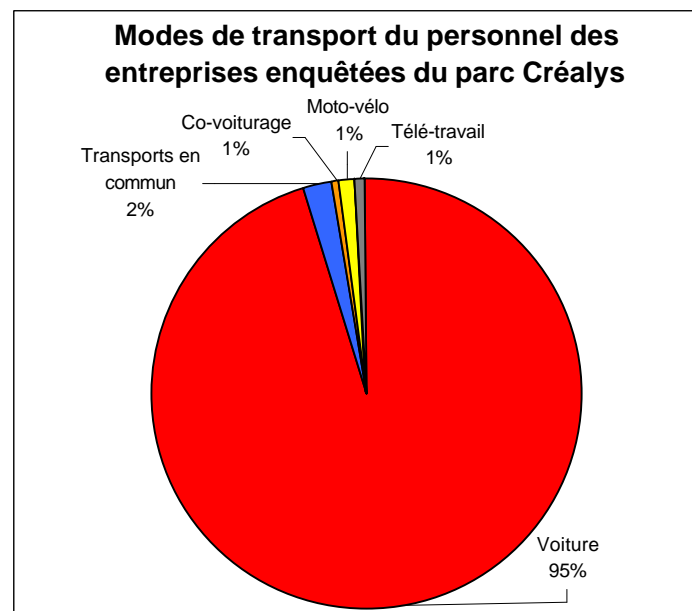
Vingt-et-une de ces 24 entreprises ayant répondu ont fourni la liste des communes de domicile des membres de leur personnel, ce qui correspond à 181 employés, soit 58,4% du total du personnel des entreprises ayant répondu.

Rotation de poids lourds

Sur les 24 entreprises enquêtées, 11 génèrent un trafic de poids lourds, soit 42% des entreprises enquêtées. Ces 11 entreprises produisent une moyenne de 176 rotations (aller + retour) de poids lourds par jour, soit une moyenne de 16 rotations par jour pour une entreprise interrogée générant un trafic de poids lourds.

Mode de transport et origine du personnel

Sur les 310 membres du personnel des 24 entreprises ayant répondu à l'enquête, le pourcentage de personnes se rendant au travail en voiture est estimé à 95% et celui de personnes venant en transports en commun à 2,5%. (cf. le graphe des modes de transport du personnel des entreprises du parc Créalys)



Formulaire d'enquête pour les entreprises

Dénomination de l'entreprise :

Localisation :

1. Quelle est l'activité principale de votre entreprise ?
2. Combien de personnes sont-elles occupées sur votre site ?
3. Pouvez-vous préciser la répartition entre les modes de transport utilisés par ces personnes pour ce rendre quotidiennement sur le site ?

Voiture : ...% Transport en commun : ...% Autres : (précisez)

4. De manière générale, y-a-t'il une période de la journée au cours de laquelle se concentrent les mouvements des véhicules lourds dans votre entreprise ?

OUI / NON

Si oui, merci de préciser.

Réception de h à h

Emission de h à h

5. Combien de rotations (1 rotation = 1 arrivée + 1 départ) de véhicules lourds votre entreprise génère-t-elle en moyenne chaque jour ?

Précisez si possible le détail selon le jour de la semaine.

	Nombre total de rotations
En moyenne par jour	
Détail : <i>Lundi</i>	
<i>Mardi</i>	
<i>Mercredi</i>	
<i>Jeudi</i>	
<i>Vendredi</i>	

6. Quelle part de ces véhicules lourds appartient à votre entreprise ?%

7. Quelles sont les principales origines / destinations (pays ou région ou grande ville) des véhicules lourds qui se rendent dans / quittent votre entreprise?

Classez-les par ordre d'importance et si possible précisez par quel(s) axe(s) important(s) ils accèdent à / quittent votre entreprise (E411, E42, RN 4, RN29,...).

Origines / destinations

Par quel(s) axe(s) important(s)

8 A court terme (moins de 5 ans), pouvez-vous estimer l'évolution du nombre de mouvements de véhicules lourds que générera votre entreprise ?

9. Comment jugez-vous la desserte routière actuelle, y compris la sécurité, de votre entreprise ? Avez-vous recueilli des plaintes ou commentaires de la part des transporteurs se rendant dans votre entreprise ?

Afin d'approfondir éventuellement ce questionnaire, pouvez-vous préciser les coordonnées de la personne qui l'a rempli :

Nom : _____

Tél : _____

Les acteurs du Plan de Mobilité vous remercient pour votre coopération.

Sur les 181 personnes dont la commune de domicile est connue, 12% habitent l'une des 5 communes étudiées - majoritairement Gembloux - et plus de la moitié (57%) habite l'une des communes des arrondissements limitrophes aux 5 communes, à l'exception de celles-ci et en grande majorité de l'arrondissement de Namur. Vingt-et-un pour cent proviennent d'une autre commune de la Région wallonne – majoritairement de la Province de Liège – et 8% vivent en Région bruxelloise. (cf. tableau des origines des travailleurs du parc Créalys)

Entreprises du parc Créalys

Domicile	Nombre d'habitants	% d'habitants
5 communes	21	12
Chastre	0	0
Gembloux	11	6
Perwez	1	1
Sombreffe	5	3
Walhain	4	2
Arrondissements limitrophes sans les 5 communes	103	57
Ar Nivelles-Wavre	15	8
Ar Namur	72	40
Ar Charleroi	16	9
Provinces de la RW sans les arrondissements limitrophes	38	21
Prov Hainaut	8	4
Prov Namur	6	3
Prov Liège	22	12
Prov Luxembourg	2	1
Autres régions en Belgique	19	10
Région bruxelloise	15	8
Région flamande	4	2

6.1.2.2 Le parc d'activités de Sauvenière

Pourcentage de réponses

Sur les 65 courriers envoyés, 5 ont été retournés par les services postaux. Sur les 60 entreprises supposées ayant reçu le courrier, 19 ont répondu par courrier et 12 ont répondu suite aux appels téléphoniques. Trente et une entreprises ont donc répondu à l'enquête, soit un pourcentage de réponses de 52%. Une de ces 31 entreprises n'a pas donné d'estimation quant à l'utilisation des différents modes de transport par son personnel. Les pourcentages estimés de l'utilisation des modes de transport ne valent donc que pour 30 entreprises, ce qui correspond à 487 travailleurs.

Vingt-trois de ces 30 entreprises ayant répondu complètement ont fourni la liste des communes de domicile des membres de leur personnel, ce qui correspond à 243 travailleurs, soit 50% du total du personnel des entreprises ayant répondu.

Rotation de poids lourds

Sur les 31 entreprises enquêtées, 24 génèrent un trafic de poids lourds, soit 77%. En moyenne, ces 24 entreprises produisent 106 rotations de poids lourds par jour, soit une moyenne de 4,4 rotations par jour pour une entreprise enquêtée générant un trafic de poids lourds, ce qui s'avère nettement inférieur à la moyenne obtenue pour le parc Créalys.

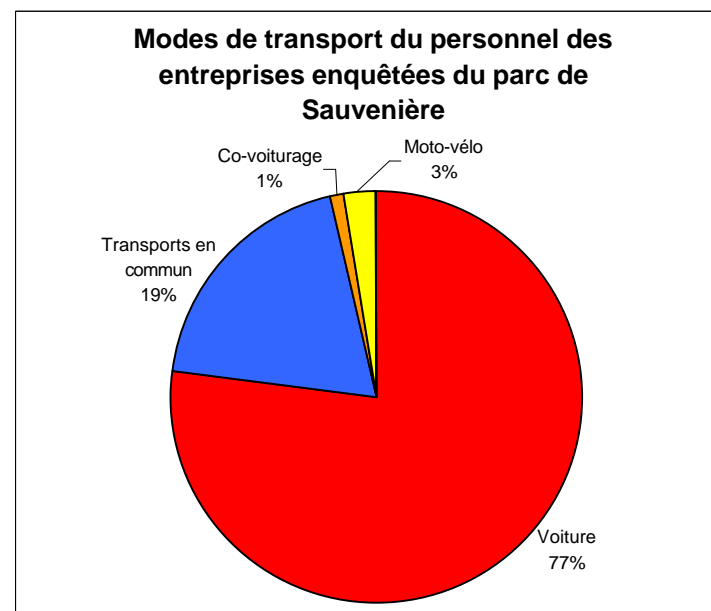
Mode de transport et origine du personnel

Sur les 487 travailleurs des 30 entreprises ayant répondu complètement, plus des trois quarts viennent travailler en voiture et près de 20% utilisent les transports en commun. Par comparaison avec le parc Créalys, on peut supposer l'existence d'une offre en transports en commun plus adéquate. (cf. le graphe des modes de transport utilisé par les travailleurs du parc de Sauvenière)

Sur les 243 travailleurs dont la commune de domicile est connue, 15% habitent l'une des 5 communes étudiée – Gembloux majoritairement –, environ 60% vivent dans l'une des autres communes d'un des arrondissements limitrophes et près de 20% proviennent des régions bruxelloise et flamande. (cf. le tableau de l'origine des travailleurs du parc de Sauvenière)

Entreprises du parc de Sauvenière

Domicile	Nombre d'habitants	% d'habitants
5 communes	38	15,6
Chastre	1	0,4
Gembloux	30	12,3
Perwez	2	0,8
Sombreffe	4	1,6
Walhain	1	0,4
Arrondissements limitrophes sans les 5 communes	145	59,7
Ar Nivelles-Wavre	38	15,6
Ar Namur	50	20,6
Ar Charleroi	57	23,5
Provinces de la RW sans les arrondissements limitrophes	14	5,8
Prov Hainaut	3	1,2
Prov Namur	3	1,2
Prov Liège	6	2,5
Prov Luxembourg	2	0,8
Autres régions en Belgique	46	18,9
Région bruxelloise	23	9,5
Région flamande	23	9,5



6.1.2.3 Le parc d'activités de Perwez

Pourcentage de réponses

Sur les 15 courriers envoyés, 5 ont été retournés par les services postaux. Sur les 10 entreprises supposées ayant reçu le courrier, 5 ont répondu par courrier et 3 ont répondu suite aux appels téléphoniques. Huit entreprises ont donc répondu à l'enquête, soit un pourcentage de réponses de 80%, correspondant à 221 employés.

Sept de ces 8 entreprises ayant répondu ont fourni la liste des communes de domicile des membres de leur personnel, ce qui correspond à 108 employés, soit 49% du total du personnel des entreprises ayant répondu.

Rotation de poids lourds

Les 8 entreprises enquêtées génèrent un trafic de poids lourds. Elles produisent une moyenne de 51 rotations de poids lourds par jour, soit une moyenne de 6,4 rotations par jour et par entreprise enquêtée.

Mode de transport et origine du personnel

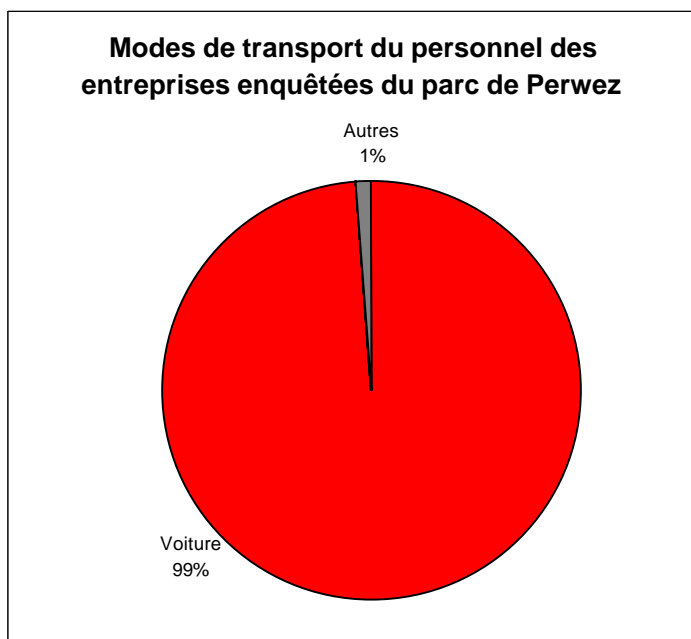
Sur les 221 membres du personnel des 8 entreprises ayant répondu à l'enquête, le pourcentage de personnes se rendant au travail en voiture est estimé à 99%, ce qui peut constituer un indice de très faible accessibilité du parc en transports en commun. (cf. le graphe des modes de transport du personnel des entreprises du parc de Perwez)

Sur les 108 personnes dont la commune de domicile est connue, 35% habitent la commune de Perwez et un peu plus de la moitié l'une des autres communes des arrondissements limitrophes – l'arrondissement de Namur en majorité.

Il est à noter que malgré la proportion élevée de travailleurs habitant la commune de Perwez, le pourcentage d'utilisateurs de la voiture est de 99%. (cf. tableau des origines des travailleurs du parc de Perwez)

Entreprises de Perwez

Domicile	Nombre d'habitants	% d'habitants
5 communes	42	38,9
Gembloux	4	3,7
Perwez	38	35,2
Arrondissements limitrophes sans les 5 communes	57	52,8
Ar Nivelles-Wavre	14	13,0
Ar Namur	29	26,9
Ar Charleroi	14	13,0
Provinces de la RW sans les arrondissements limitrophes	2	1,9
Prov Hainaut	0	0,0
Prov Namur	0	0,0
Prov Liège	1	0,9
Prov Luxembourg	1	0,9
Autres régions en Belgique	7	6,5
Région bruxelloise		0,0
Région flamande	7	6,5



6.1.2.4 Le parc d'activités de Sombreffe

Pourcentage de réponses

Sur les 37 courriers envoyés, 6 ont été retournés par les services postaux. Sur les 31 entreprises supposées ayant reçu le courrier, 9 ont répondu par courrier et 4 ont répondu suite aux appels téléphoniques. Treize entreprises ont donc répondu à l'enquête, soit un pourcentage de réponses de 42%, correspondant à 422 travailleurs.

Onze de ces 13 entreprises ayant répondu ont fourni la liste des communes de domicile des membres de leur personnel, ce qui correspond à 368 travailleurs, soit 86% du total du personnel des entreprises ayant répondu.

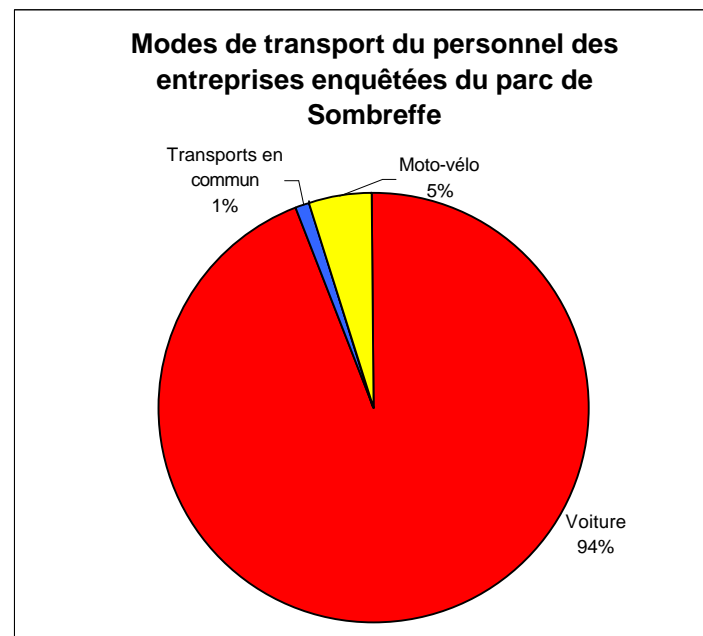
Rotation de poids lourds

Sur les 13 entreprises enquêtées, 12 génèrent un trafic de poids lourds, soit 92%. En moyenne, ces 12 entreprises produisent 42 rotations de poids lourds par jour, soit une moyenne de 3,5 rotations par jour pour une entreprise enquêtée générant un trafic de poids lourds, ce qui s'avère nettement inférieur à la moyenne obtenue pour le parc Créalys et du même ordre de grandeur que la moyenne obtenue pour le parc de Sauvenière.

Mode de transport et origine du personnel

Sur les 422 travailleurs des 13 entreprises ayant répondu, 94% viennent travailler en voiture et seul 1% utilise les transports en commun. Ces pourcentages sont comparables à ceux du parc Créalys et supposent une offre peu satisfaisante de transports en commun. (cf. le graphe des modes de transport utilisé par les travailleurs du parc de Sombreffe)

Sur les 368 travailleurs dont la commune de domicile est connue, seuls 5% habitent l'une des 5 communes étudiées – Sombreffe majoritairement –, environ 70% vivent dans l'une des autres communes d'un des arrondissements limitrophes – en majorité l'arrondissement de Charleroi – et près de 20% proviennent des autres communes de la Région wallonne.



En comparaison avec les autres parcs d'activités, la proportion de travailleurs habitant l'une des 5 communes est de loin la plus faible, tandis que la proportion des travailleurs venant des autres communes des arrondissements limitrophes est particulièrement élevée. (cf. le tableau de l'origine des travailleurs du parc de Sombreffe)

Entreprises du parc de Sombreffe

Domicile	Nombre d'habitants	% d'habitants
5 communes	19	5,2
Gembloux	5	1,4
Perwez		0,0
Sombreffe	14	3,8
Arrondissements limitrophes sans les 5 communes	254	69,6
Ar Nivelles-Wavre	14	3,8
Ar Namur	84	23,0
Ar Charleroi	156	42,7
Provinces de la RW sans les arrondissements limitrophes	74	20,3
Prov Hainaut	20	5,5
Prov Namur	46	12,6
Prov Liège	8	2,2
Prov Luxembourg	0	0,0
Autres régions en Belgique	18	4,9
Région bruxelloise	7	1,9
Région flamande	11	3,0

6.2 L'enseignement universitaire et supérieur

6.2.1 La Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques

Méthodologie

Le formulaire d'enquête individuel a été distribué aux étudiants lors des cours et repris après que chacun des étudiants présents l'ait complété. La méthode fut toutefois différente pour les étudiants de troisième ingénieur qui ne suivent plus de cours lors du second semestre : le formulaire leur fût envoyé par courriel, avec rappel deux semaines après le premier envoi. Pour ces étudiants en dernière année, il leur a été demandé de remplir le questionnaire en prenant comme référence leur comportement du premier semestre, durant lequel ils suivent les cours à Gembloux. (cf. le formulaire d'enquête pour les étudiants de la FUSAGx)

Pourcentage de réponses

Sur les 705 étudiants inscrits en 2002 pour l'une des 5 années d'Ingénieur agronome, 386 ont répondu, soit un pourcentage de réponses de 55%. Ce pourcentage s'élève à 60% si les étudiants de 3^e ingénieur sont retirés du compte ; en effet, le pourcentage de réponses de ceux-ci n'est que de 30%.

Origine des étudiants

Seuls 5% des étudiants enquêtés habitent l'une des 5 communes étudiées, et 29% sont domiciliés dans l'une des autres communes des arrondissements limitrophes (Namur, Nivelles-Wavre et Charleroi). Près de la moitié des étudiants habitent une autre commune de la Région wallonne, principalement en Provinces de Liège et du Hainaut. Seuls 9% proviennent des Régions bruxelloise et flamande. (cf. le graphe de l'origine des étudiants)



PLAN COMMUNAL DE MOBILITE DE GEMBOUX
Enquête étudiants FUSAGx

Année: Age:

Quelle-est votre commune de résidence (domicile hors kot)? (entourez la lettre et précisez)

- A à Gembloux, dans le village de Gembloux / Beuzet / Bossière / Bothey / Corry-le-Château / Ernage / Grand-Manil / Grand-Leez / Les Isnes / Loncée / Mazy / Sauvenière / ...
- B à Chastre, dans le village de Chastre / Blanmont / Cortil-Noirmont / Gentinnes / Saint-Géry / Villeroix /
- C à Perwez, dans le village de Perwez / Malèves-St-Marie / Orbais / Thorembais-les-Béguines / Thorembais-St-Trond /
- D à Sombreffe, dans le village de Sombreffe / Ardenelle / Boignée / Ligny / Tongrinne /
- E à Walhain, dans le village de Walhain-St-Paul / Lerines-Sart-Lez-Walhain / Nil-Pierreux / Nil-St-Vincent-St-Martin / Perbais / Tourinnes-Saint-Lambert /
- F dans une autre commune (commune fusionnée) :

Kotez-vous à Gembloux (+ Grand- Manil) OUI / NON

En semaine, comment vous rendez-vous à la Fac le plus souvent? (entourez la lettre et précisez)

- A à pied;
- B à vélo;
- C en voiture:
 - C1 nombre de passagers (hors conducteur) dans la voiture ?
 - C2 nombre de personnes qui descendent en même temps que vous ?
 - C3 êtes-vous le conducteur ? OUI / NON
- D en bus: Quel est le numéro de la ligne?
A quel arrêt descendez-vous ?
1 : Maréchal juin 2 : Rue Sigebert 3 : Av. de la Faculté
4 : autre (précisez)
- E en train : à quel arrêt descendez-vous ? Gare de Gembloux / Chapelle Dieu
- F autre (précisez)

Si vous aviez le choix, quel moyen de transport souhaiteriez-vous utiliser ?.....

Quel mode de transport utilisez-vous pour vos trajets domicile ? kot

- A Le train, à partir de la gare de
- B On vous conduit en voiture à Gembloux
- C Vous venez à Gembloux avec votre voiture
- D Autre (précisez) :.....

Avez-vous déjà pris un bus a Gembloux? OUI / NON

Avez-vous déjà pris un train a Gembloux? OUI / NON

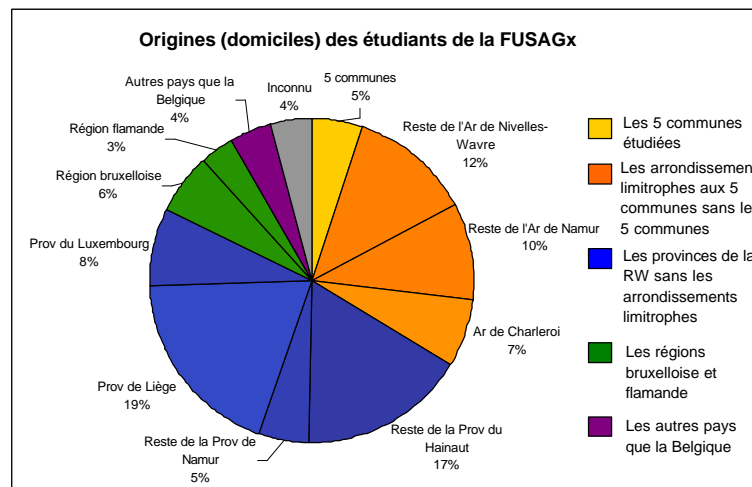
Connaissez-vous les horaires des bus qui s'arrêtent près de votre kot ? OUI / NON

Connaissez-vous les horaires des trains qui s'arrêtent à Gembloux ? OUI / NON

Connaissez-vous la localisation des points d'arrêt de bus ?

- a) près de votre kot OUI / NON
- b) près de la Fac OUI / NON
- c) au centre de Gembloux OUI / NON

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

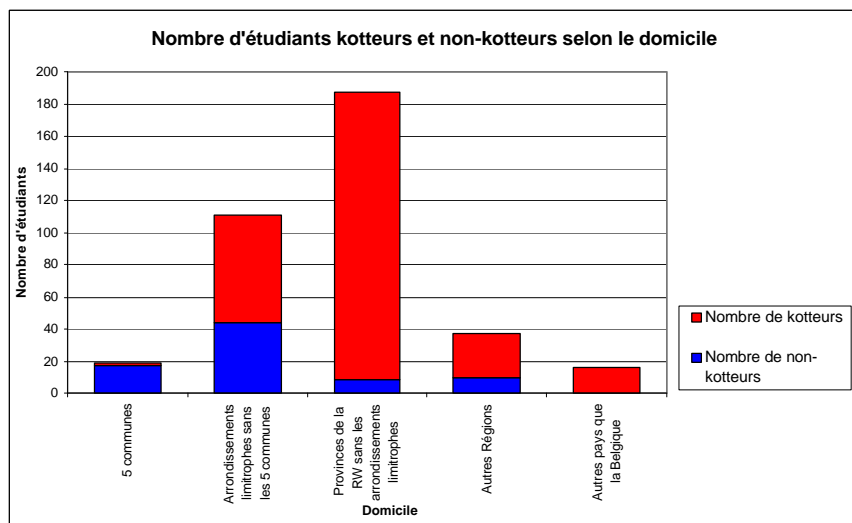


Kotteurs et non-kotteurs

Sur la totalité des étudiants interrogés, 79% possèdent un kot.

Alors que les étudiants domiciliés dans l'une des 5 communes étudiées ne sont qu'un très faible pourcentage à koter (10%), ceux des arrondissements limitrophes sont déjà 60% et ceux domiciliés dans les autres communes de la Région wallonne sont 96% à posséder un kot. Les trois quarts des étudiants des régions bruxelloise et flamande kotent également, ainsi que la totalité des étudiants d'origine étrangère.

Sur la totalité des kotteurs, presque 60% proviennent donc des communes de la Région wallonne autre que celles des 3 arrondissements de Namur, Nivelles-Wavre et Charleroi. Quant aux étudiants non-kotteurs, 55% viennent d'une commune de ces 3 arrondissements limitrophes et 21% d'une des 5 communes étudiées. (cf. le graphe du nombre d'étudiants kotteurs et non-kotteurs selon le domicile)

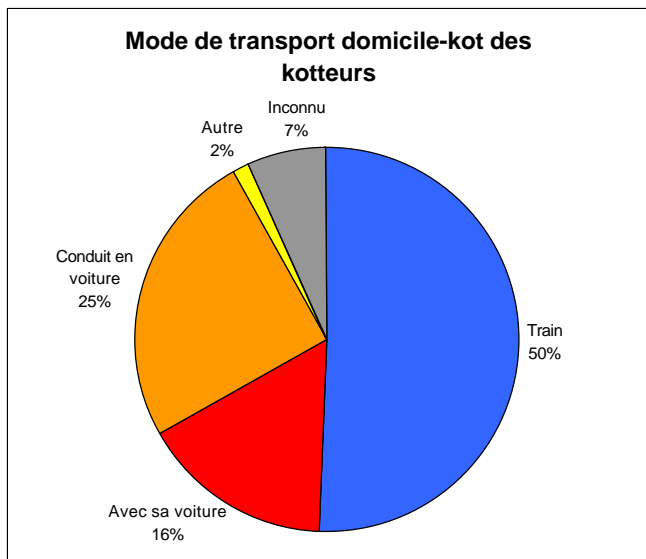


Mode de transport entre le domicile et le kot

La moitié des étudiants qui kottent viennent, pour leur semaine de cours, en train à Gembloux. Quarante pour cent viennent en voiture dont la majorité d'entre eux est conduite par un parent.

Les étudiants-kotteurs provenant des communes limitrophes aux 5 communes étudiées sont près de 60% à se faire conduire en voiture à Gembloux. Ce pourcentage tombe à 26% pour les étudiants domiciliés dans les autres communes de la Région wallonne, alors que le pourcentage de ceux-ci qui viennent en train monte à 60% contre moins de 20% pour ceux des communes limitrophes.

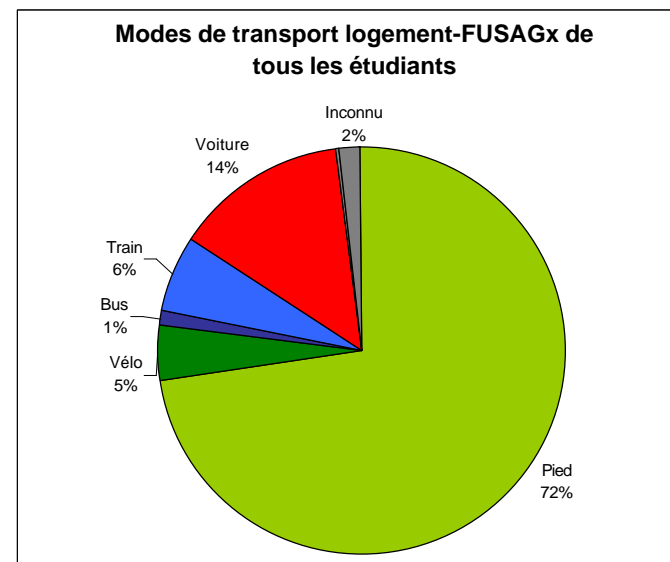
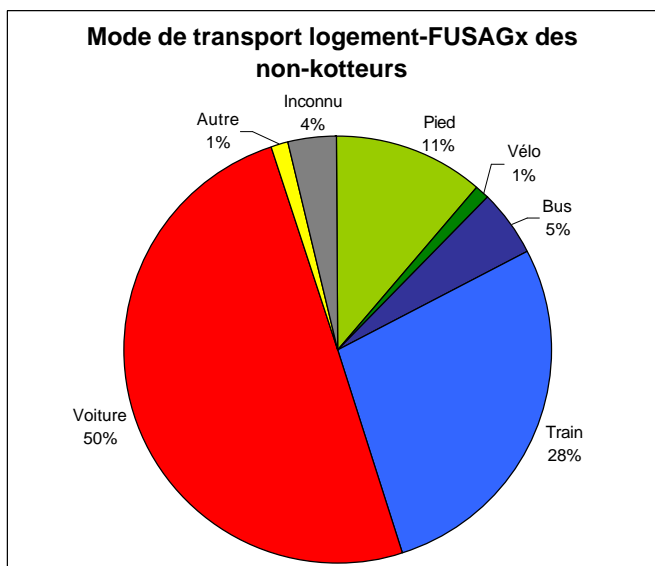
Les étudiants-kotteurs venant des Régions bruxelloise et flamande sont 55% à venir en train. (cf. le graphe des modes de transport domicile-kot des kotteurs)



Mode de transport entre le logement et la FUSAGx

Les étudiants qui kottent vont majoritairement à la FUSAGx à pieds (88%). Cinq pour cent s'y rendent à vélo et 5 autres pour cent en voiture.

La moitié des étudiants qui ne kottent pas viennent à la Faculté en voiture. Le tiers d'entre eux utilise les transports en commun – principalement le train – et un peu plus de 10% se rendent aux cours à pieds. Que ces étudiants-navetteurs proviennent des communes limitrophes aux 5 communes étudiées ou de plus loin, le pourcentage de ceux qui viennent en voiture est toujours d'environ 56% et celui des usagers du train varie autour de 35% pour les communes de la Région wallonne autre que les 5 étudiées. Il est égal à 44% pour les Bruxellois et les Flamands. (cf. le graphe des modes de transport logement-FUSAGx pour les non-kotteurs)



Pour tous les étudiants considérés ensemble, qu'ils soient kotteurs ou non, près des trois quarts se rendent à la Faculté à pieds tandis que 14% utilisent la voiture et 7% les transports en commun (le train en grande majorité). L'usage du vélo reste minoritaire (5%). (cf. le graphe des modes de transport logement-FUSAGx des tous les étudiants)

6.2.2 L'Institut Supérieur Industriel

Méthodologie

Dans chacune des classes de l'ISI, ainsi que parmi les membres du personnel, des formulaires d'enquête ont circulé entre le 20 et le 28 février 2003 afin de recueillir les informations suivantes : commune de domicile, mode de transport

logement-ISI et remarques éventuelles. De plus, les étudiants étaient priés d'indiquer s'ils kottent ou non. (cf. formulaires d'enquête pour les étudiants et le personnel de l'ISI)

Enquête de mobilité (1 ligne par personne)

Classe :

	Domicile		Kotez-vous ?	Cochez le mode de transport utilisé habituellement entre votre logement et l'ISI						
	Commune	Village		Voiture	Co-voiturage	Bus	Train	Vélo	Pied	Autres (précisez)
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										

6.2.2.1 Les étudiants de l'ISI

Réponses

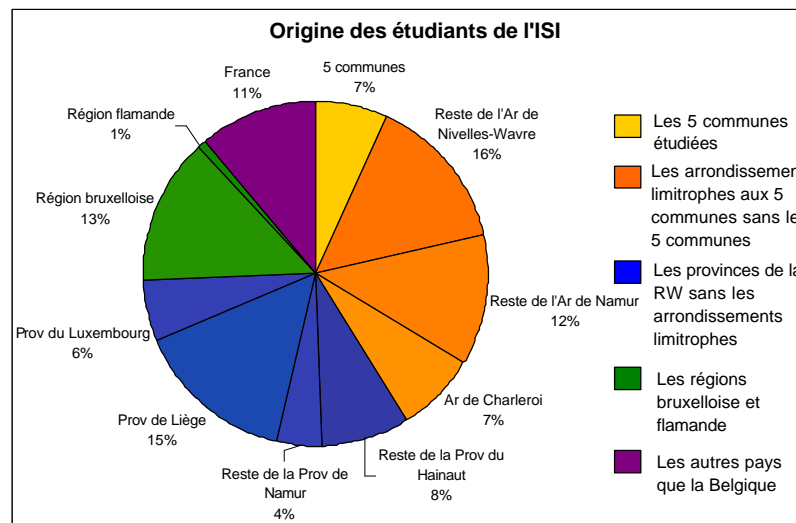
201 étudiants ont répondu à l'enquête.

Origine des étudiants

Sept pour cent des étudiants habitent l'une des 5 communes étudiées, un peu plus d'un tiers est domicilié dans l'une des autres communes des arrondissements de Namur, Nivelles-Wavre et Charleroi, et un tiers vient des autres communes de la Région wallonne (majoritairement de la Province de Liège). Treize pour cent des étudiants sont domiciliés en Région bruxelloise et 11% sont Français. (cf. le graphe des origines des étudiants de l'ISI)

Enquête de mobilité (1 ligne par personne)

	Logement		Mode de transport habituel logement-ISI							Problèmes éventuels
	Commune	Village	Voiture	Co-voiturage	Bus	Train	Vélo	Pied	Autres	
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										



Les étudiants kotteurs et non-kotteurs

Cinquante-six pour cent des étudiants interrogés possèdent un kot, contre 79% des étudiants interrogés de la FUSAGx.

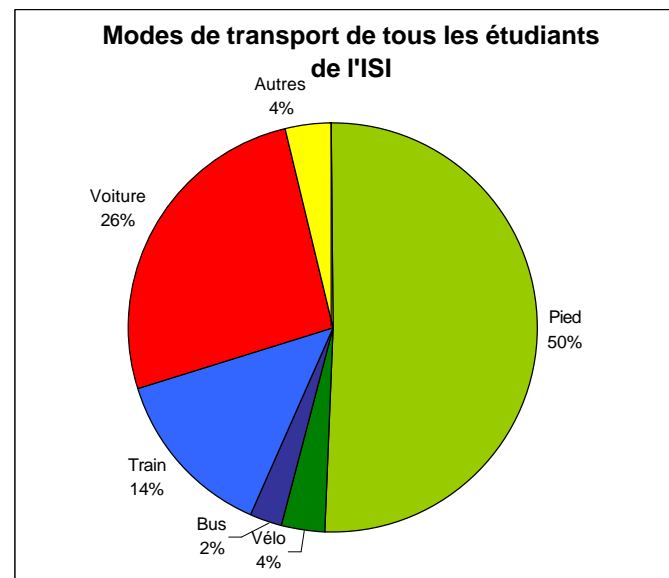
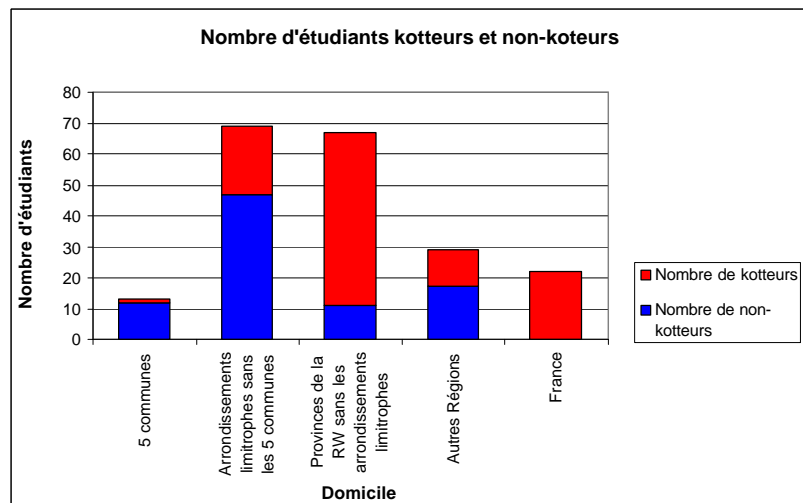
Comme pour les étudiants de la FUSAGx, le pourcentage de kotteurs augmente avec l'éloignement du domicile par rapport à Gembloux. De 32% pour les étudiants habitant une commune des arrondissements de Namur, Nivelles-Wavre et Charleroi, le pourcentage de kotteurs s'élève à 84% pour les étudiants domiciliés dans les autres communes de la Région wallonne. Ce pourcentage est d'environ 40% pour les étudiants bruxellois et flamands. Les étudiants français possèdent tous un kot. (cf. le graphe des nombres de kotteurs et non-kotteurs selon le domicile)

Mode de transport logement-ISI

Les étudiants qui possèdent un kot viennent en grande majorité à pieds (85%). Dix pour cent utilisent la voiture et 5% le vélo.

Sur les étudiants qui ne kottent pas, plus de la moitié viennent aux cours en voiture (48% + 9% de co-voiturage). Un peu plus d'un tiers utilise les transports en commun (train : 32% et bus : 4%) et 7% se rendent à l'ISI à pieds.

Sur l'ensemble des étudiants, la moitié vient à l'ISI à pieds, le quart s'y rend en voiture et 16% utilisent les transports en commun (essentiellement le train). L'usage du vélo reste minoritaire (4%). (cf. le graphe des modes de transport de tous les étudiants de l'ISI)



Comparativement à la FUSAGx, le pourcentage des étudiants de l'ISI qui se rendent aux cours à pieds est plus faible et les pourcentages de ceux qui se déplacent en voiture et en transports en commun plus élevés, ce qui s'explique probablement par un plus faible pourcentage de kotteurs, ceux-ci venant principalement à pieds.

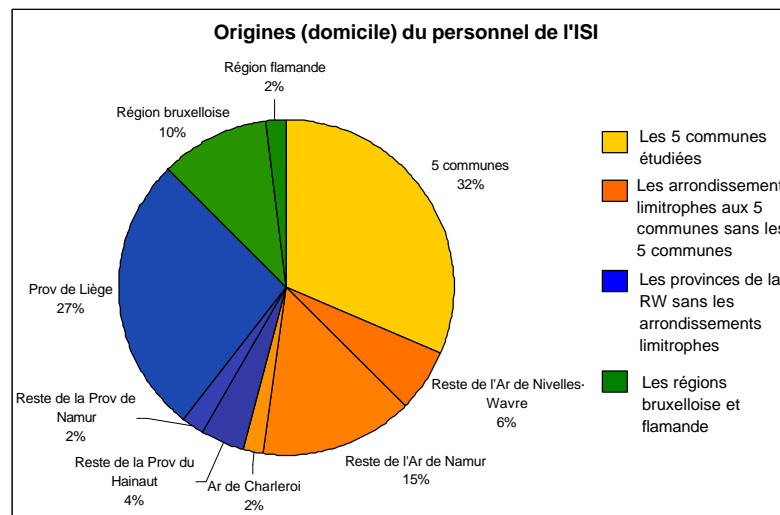
6.2.2.2 Le personnel de l'ISI

Réponses

Quarante-huit membres du personnel ont répondu à l'enquête.

Origine des membres du personnel

Près du tiers des membres du personnel interrogés habitent l'une des 5 communes étudiées (Gembloux en majorité). Vingt-trois % habitent une autre commune des arrondissements de Namur (en majorité, Nivelles-Wavre et Charleroi, et un peu plus d'un tiers vient d'une autre commune de la Région wallonne (de la Province de Liège principalement). Dix pour cent sont bruxellois. (cf. le graphe des origines du personnel de l'ISI)



Mode de transport du personnel

La presque totalité du personnel interrogé se rend à l'ISI en voiture (87% + 8% de co-voiturage). Ce pourcentage est sensiblement plus élevé que ceux obtenus pour les membres du personnel de la FUSAGx (69% avec le co-voiturage) et du CRAGx (79% avec le co-voiturage) mais comparable à ceux obtenus pour le personnel des entreprises enquêtées des parcs d'activités Créalys et de Sombreffe.

